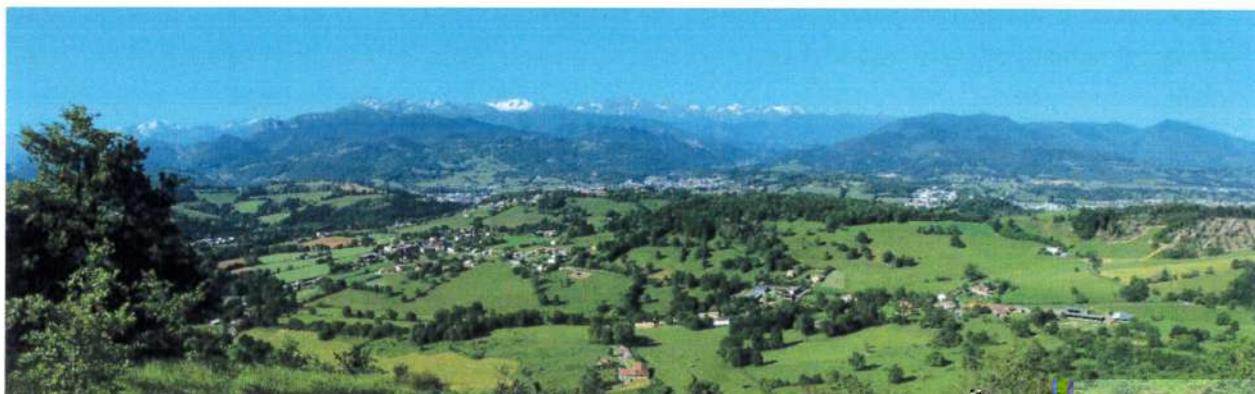


---

**CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE 2022-2028  
POUR LE COUSERANS**

**Avec le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises et la  
Communauté de communes Couserans Pyrénées**

---



## SOMMAIRE

PREAMBULE.....	3
ARTICLE 1 : OBJET .....	5
ARTICLE 2 : DUREE .....	5
ARTICLE 3 : PROJET DU TERRITOIRE DU COUSERANS.....	5
ARTICLE 4 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA REGION .....	15
ARTICLE 5 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU DEPARTEMENT DE L'ARIEGE ET DU PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES ARIEGEOISES VIS-A-VIS DU TERRITOIRE .....	24
ARTICLE 6 : TRAJECTOIRES D'ENGAGEMENT A L'HORIZON 2028 ET ENJEUX DE TRANSFORMATION ET DE TRANSITION DU TERRITOIRE DU COUSERANS.....	26
6.1 – LES TRAJECTOIRES D'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES .....	26
6.2 - Objectifs stratégiques partagés et Mesures opérationnelles .....	33
ARTICLE 7 : INTERVENTION DU DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE DANS LE CADRE DU PRÉSENT CONTRAT.....	34
ARTICLE 8 : INTERVENTION DE LA RÉGION OCCITANIE DANS LE CADRE DU PRÉSENT CONTRAT .....	35
ARTICLE 9 : INTERVENTION DES FONDS EUROPEENS DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT .....	36
ARTICLE 10 : GOUVERNANCE.....	36
ARTICLE 11 : RENFORCEMENT ET COORDINATION DE L'INGENIERIE TERRITORIALE SUR LE TERRITOIRE DU COUSERANS .....	38
ARTICLE 12 : MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE ET DE SUIVI DU CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE .....	39
12.1 Le Programme opérationnel annuel, outil de mise en œuvre opérationnelle du contrat .....	39
12.2 – Le Programme Pluriannuel Prévisionnel de Projets et d'Investissements 2022-2028, outil de suivi pluriannuel indicatif du Contrat Territorial Occitanie .....	40
ARTICLE 13 : MODALITÉS D'ÉVALUATION.....	40
ARTICLE 14 : MODALITÉS DE PUBLICITÉ ET D'INFORMATION .....	41
ARTICLE 15 : CONDITIONS DE MODIFICATIONS.....	41
Fiche mesure n° 1.1 : Faciliter l'accès aux services pour tous et en tous lieux, notamment dans le domaine de la santé.....	43
Fiche mesure n° 1.2 : Adapter et développer le parc de logements .....	45
Fiche mesure n° 2.1 : Renforcer l'offre et la qualité des solutions de mobilité du territoire, se positionner dans les réseaux d'échanges et flux économique .....	47
Fiche mesure n° 2.2 : Rechercher les synergies, organiser l'accueil des entreprises et accompagner les filières en devenir à l'échelle du Couserans.....	49
Fiche mesure n° 2.3 : Soutenir l'agriculture et les filières alimentaires de qualité .....	51
Fiche mesure n° 3.1 : Améliorer le cadre de séjour (notamment l'hébergement) .....	53
Fiche mesure n° 3.2 : Renforcer, organiser et investir la Destination et les locomotives du Couserans en structurant l'offre par filières et en renforçant les principes de tourisme durable .....	55
Fiche mesure n° 4.1 : Vivre, créer, partager un projet culturel pour le Couserans.....	57
Fiche mesure n° 4.2 : Pour un territoire sportif, vecteur d'une image dynamique et positive.....	59
Fiche mesure n° 5.2 : Maîtriser et encadrer l'utilisation de la ressource en eau et valoriser ses atouts.....	63
Fiche mesure n° 5.3 : Améliorer la gestion des déchets, leur collecte et valoriser leur traitement .....	65
Fiche mesure n° 5.4 : Développer et optimiser les énergies renouvelables, s'adapter aux changements climatiques / Accompagner et valoriser la croissance verte.....	67

Le Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises représenté par Kamel CHIBLI, son Président,

Le Conseil Départemental de l'Ariège représenté par Christine TEQUI, sa Présidente,

Le Conseil Régional Occitanie représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

La Communauté de Communes Couserans Pyrénées, représentée par Jean-Noël VIGNEAU; son Président

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu la délibération du PNR des Pyrénées Ariégeoises n°B23 2023 en date du 15 mars 2023,

Vu la délibération du Conseil Départemental de l'Ariège n°CP13P223/104/1-3 en date du 13 février 2023,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Couserans n° BUR\_2023\_027 en date du 30 mars 2023

Vu les délibérations de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 25 mars 2021 (2021/AP-MARS/14) et du 16 décembre 2021 (2021/AP-DEC/07)

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional n° CP/2023-04/12.14 en date du 21 avril 2023 approuvant le Contrat Territorial Occitanie

Il est convenu ce qui suit :

## **PREAMBULE**

---

Sur la période 2018-2021, la première génération des politiques territoriales de la Région Occitanie a permis de structurer des Territoires de Projet sur l'ensemble de la région à travers 56 Contrats Territoriaux Occitanie. Ces contrats ont à ce jour, permis de programmer plus de 5 000 projets, représentant un investissement global de 3 milliards d'euros sur les territoires, avec une participation de la Région à hauteur de plus de 500 millions d'euros, dans des domaines aussi divers et essentiels que le cadre de vie, la transition écologique et énergétique, les grands équipements de centralité, les services, les infrastructures de développement économique, la culture et la valorisation du patrimoine, le sport, le tourisme, ...

Durant la période 2018-2021, le PNR des Pyrénées Ariégeoises a assuré l'animation du contrat territorial en partenariat avec la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées.

Sur le Couserans, 81 projets ont été soutenus grâce à ce contrat pour un coût total d'investissement de 19,2 M€, dont 9,2 M€ d'aides publiques notifiées.

Les axes les plus mobilisés ont été le défi de la qualité du cadre de vie, de la cohésion et de la solidarité territoriale, le défi de l'emploi et le défi des transitions énergétique, écologique et climatique.

Quelques projets emblématiques et représentatifs financés dans le cadre du CTO 2018-2021 sur le Couserans :

- Création de la maison de santé de Saint-Girons - MO CCCP (montant investissement : 2 511 476 € HT).
- Requalification de la RD117 - MO Saint-Lizier (montant investissement : 816 557 € HT)
- Création de la maison de la citoyenneté de Saint-Girons- MO Saint-Girons (montant investissement : 1 107 500 € HT)

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer

l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT.

Face à ces enjeux sociaux, environnementaux et économiques, le PACTE VERT Occitanie repose sur trois grands piliers :

1. La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
2. Le rééquilibrage territorial ;
3. L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : **faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.**

**Les Contrats Territoriaux Occitanie (CTO) ont ainsi pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement impulsées, par le PACTE VERT.**

## **ARTICLE 1 : OBJET**

---

Le Contrat Territorial Occitanie (CTO) constitue le cadre privilégié de Dialogue stratégique et de gestion avec les territoires pour la mise en œuvre opérationnelle du PACTE VERT.

Il organise le partenariat entre les différents cosignataires et constitue la « feuille de route stratégique » partagée. Les signataires du contrat sont : le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises, la Communauté de Communes Couserans Pyrénées, le Département de l'Ariège et la Région pour la période 2022-2028, afin de réussir les transformations et transitions nécessaires pour répondre à l'urgence climatique.

Véritable contrat d'objectifs, ce contrat établit les objectifs stratégiques partagés 2022-2028 par l'ensemble des cosignataires, pour :

- Promouvoir un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, garant du rééquilibrage territorial et favorisant l'adaptation et la résilience du territoire face aux impacts du changement climatique.
- Agir pour l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance durable et l'emploi dans le territoire ainsi que dans les bassins de vie qui le constituent,
- Mobiliser dans le cadre d'un contrat unique avec chaque territoire, l'ensemble des dispositifs et moyens d'action de la Région et des partenaires.

Il contribue dans cette perspective à :

- Encourager les dynamiques innovantes, accompagner les projets prioritaires et consolider les atouts du territoire pour lui permettre de préparer l'avenir et de participer pleinement aux dynamiques de développement régional.
- Soutenir le maintien et la création d'une offre de services de qualité dans les petites villes/ bourgs centres qui ont vocation à remplir une fonction essentielle de résistance démographique et de vitalité de leurs bassins de vie respectifs.

## **ARTICLE 2 : DUREE**

---

Le présent contrat est conclu pour une période qui prend effet à compter de sa date d'approbation par l'ensemble des partenaires et s'achèvera le 31 décembre 2028.

## **ARTICLE 3 : PROJET DU TERRITOIRE DU COUSERANS**

---

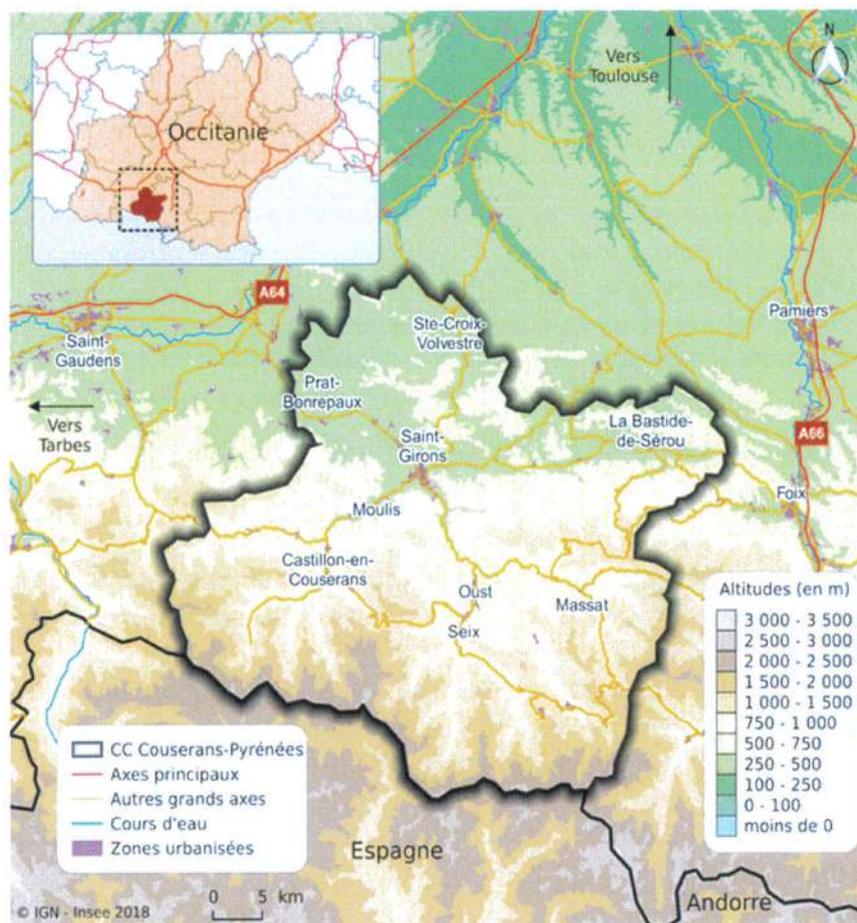
1. **Présentation synthétique et stratégique** mettant en évidence les spécificités, vocations et ambitions économiques, sociales, culturelles majeures, ainsi que dans le domaine de la transition écologique et énergétique.

### **Identification du territoire**

La Communauté de communes Couserans-Pyrénées s'étend sur la partie ouest du département de l'Ariège avec un territoire composé de 94 communes et une population totale de 30 002 habitants (selon les données de l'Insee - 2019). La ville centre, Saint-Girons, totalise une population de 6 418 habitants (données de l'Insee - 2019), avec un dynamisme majeur accentué par les six autres communes bourg d'équilibre du territoire du Couserans.

Ce périmètre est également concordant avec les autres contractualisations mises en place en co-portage avec le PNR des Pyrénées Ariégeoises et notamment :

- Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) du Couserans mis en place au côté de l'État, qui est défini pour une période allant de 2021 à 2026
- L'Approche Territoriale Intégrée (ATI) FEDER OS 5 2023-2027,
- Et le Groupe d'Action Locale (GAL) LEADER Couserans 2023-2027.



La Communauté de communes Couserans-Pyrénées a vu le jour au 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la suite de la fusion des anciennes communautés de communes qui étaient au nombre de huit et qui formaient le Pays du Couserans. En effet, la Communauté de communes actuelle réunit la CC de l'agglomération de Saint-Girons, la CC du Canton d'Oust, la CC du Canton de Massat, la CC du Séronais, la CC du Castillonnais, la CC du Bas Couserans, la CC du Val'Couserans, la CC du Volvestre Ariégeois, le syndicat mixte du PETR du Couserans, le SICTOM, le SIVOM de Saint-Lizier et le Syndicat des Eaux du Couserans, qui ont tous fusionné au sein de la nouvelle intercommunalité.

### **Diagnostic territorial**

Le Couserans est un territoire de montagne (300 m à 2 900 m d'altitude) de 1 640 km<sup>2</sup> constitué de 18 vallées qui convergent vers Saint-Girons, ville centre et sous-préfecture, située à 1h du pôle toulousain. Il correspond en grande partie à la zone d'emploi de Saint-Girons, qui suit la vallée du Salat, positionnée dans la partie centrale des Pyrénées, à l'ouest du Département de l'Ariège. C'est un bassin de vie d'environ 30 000 habitants, non

desservi par une voie ferrée et qui partage 30 km de frontière sans accès direct avec la Catalogne espagnole (Haut Pallars et Val d'Aran)

Ce territoire correspond à la partie occidentale du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises, dont il représente approximativement les deux tiers de la surface et de la population totale. L'ensemble des communes du Couserans est intégré dans le périmètre classé en Parc naturel régional, hors la commune de Montagagne (par ailleurs non adhérente au Syndicat mixte du PNR).

### **Contexte socio-économique**

Le Couserans, à l'image de l'Ariège, est un territoire marqué par une double logique entre métropolisation sur les secteurs de plaine au nord (desserrement toulousain), des zones rurales et de montagne marquées par de faibles densités de population et une surreprésentation des petites communes isolées. Le territoire s'organise autour de logiques de vallées, se traduisant par une polarisation autour de petits bourgs d'équilibre. Par ailleurs, les effets des saisons sont à prendre en compte dans les conditions d'accès aux services et notamment sur les capacités de mobilité en hiver et la hausse des demandes en services liée à la fréquentation touristique.

### **Vieillesse de la population, faible densité, taux de chômage élevé, faibles revenus, font que ce territoire comporte des fragilités sociales**

#### **Une position géographique peu favorable**

- Un territoire adossé aux Pyrénées, à une heure de la capitale régionale
- Un territoire qui présente une certaine cohésion
- De nombreuses communes éloignées des pôles

#### **Une attractivité à conforter**

- Une relative stagnation de la population, et une population vieillissante
- Le nombre d'emplois est stable, mais le chômage augmente
- Une forte capacité d'accueil touristique liée aux résidences secondaires
- Un parc de logements souvent occupé par des personnes vivant seules
- Une partie de la population est éloignée des équipements
- Pas de pôle d'équipements supérieurs
- Des populations isolées, éloignées des équipements

#### **Des revenus plus faibles qu'ailleurs**

- Des revenus en dessous des référentiels
- Un chômage déclaré élevé chez les jeunes
- Une partie de la population en situation de précarité

#### **Deux habitants sur trois résidents dans une commune rurale**

En 2019, la Communauté de communes Couserans-Pyrénées compte 30 002 habitants soit 19% de la population de l'Ariège. Seulement 4 communes comptent plus de 1 000 habitants, et parmi celles-ci, seule Saint-Girons en totalise plus de 5 000. Au total 10 communes sur les 94 concentrent la moitié de la population et 67 % des habitants du territoire résident dans une commune considérée comme rurale, contre 50 % à l'échelle du Massif. Avec 18,2 habitants/km<sup>2</sup> la densité de population est faible (24,5 à l'échelle du Massif).

### **Plus d'un habitant sur quatre est âgé de 65 ans ou plus**

En Couserans, 53 % de la population a un âge compris entre 20 et 64 ans et plus d'un quart a 65 ans ou plus (38 % des habitants de quinze ans ou + sont des retraités). Pour 1/3 des communes, un habitant sur trois est âgé de plus de 65 ans. Si la tendance se poursuit ainsi, 4 habitants sur 10 auront plus de 60 ans en 2040.

De fait, être en mesure d'accueillir les nouveaux habitants, tout en maintenant la population résidente, est un des enjeux du territoire.

### **Le développement économique**

Le Couserans est une zone d'emploi de la Région Occitanie située en zone de revitalisation rurale et présente une certaine cohérence avec la zone d'emploi de Saint-Girons (77 des 94 communes de la Communauté de communes font partie de la zone d'emploi).

En 2017, la Communauté de communes Couserans-Pyrénées compte 10 244 emplois pour 12 588 actifs vivant sur le territoire. Une grande majorité de la population vit et travaille sur le territoire.

Au sens du recensement de la population, le chômage concerne 15 % des actifs âgés de 15 à 64 ans. Ce taux est supérieur au Massif (+ 1,5 points) et à la région Occitanie (+ 0,2 points). Les jeunes et dans une moindre mesure les femmes sont les plus touchés par le chômage.

En 2017, l'agriculture occupe toujours, en comparaison à d'autres territoires, une place importante dans la totalité des emplois, malgré une baisse tendancielle (8,3 % des emplois contre 32 % en 1975), tandis que l'industrie représente 10 % des emplois (dont l'industrie agroalimentaire qui représente 40% du chiffre d'affaires de l'Ariège et 1/3 des emplois TPI / PMI soit 400 salariés). Le secteur de la construction représente 8 % des emplois, soit proportionnellement légèrement plus que dans la région Occitanie.

Globalement, l'économie du Couserans est marquée par la présence du secteur de la santé et de l'action sociale (23 % de l'ensemble des emplois) et le secteur tertiaire domine globalement avec 7 emplois sur 10. En effet, depuis le début des années 2000, c'est surtout le tertiaire non marchand (éducation, santé, action sociale et administration) qui progresse fortement (+ 16 % entre fin 1998 et fin 2010). L'emploi dans le secteur tertiaire marchand augmente aussi mais à un rythme plus faible.

### **Une économie touristique portée par ses résidents et ses visiteurs**

L'attrait touristique et patrimonial de ce pays des Pyrénées centrales (cité historique de Saint-Lizier - Grand site Occitanie, station de Guzet et thermes d'Aulus les-Bains, réserve du Mont-Valier...) comporte des marges de développement. Cependant, l'accueil touristique repose essentiellement sur les résidences secondaires (92% des 53 000 lits touristiques du Couserans) et l'hébergement marchand reste peu important. En 2017 la répartition (en nombre de lits) entre hébergement marchand et non marchand pour le Couserans est la suivante :

- Hébergement marchand : 13% des lits
- Hébergement non marchand : 87% des lits

Le nombre de nuitées touristiques pour le Couserans est d'environ 1 000 000 de nuitées, soit un quart des nuitées départementales. Si on ajoute aux touristes les habituellement présents (personnes n'habitant pas sur la zone mais y séjournant : résidents secondaires,

étudiants, travailleurs pour semaine), le nombre de nuitées est de presque 2 000 000, soit un tiers des nuitées départementales.

### **Dix communes sont des pôles de services de proximité**

La Communauté de communes Couserans-Pyrénées possède tous les équipements des gammes de proximité et intermédiaire. Sur les 94 communes qui la composent 9 sont des pôles de services de proximité seuls et une, Saint-Girons, est pôle de services intermédiaires et de proximité (dont 8 d'entre-elles sont des communes engagées dans le dispositif régional « Bourg Centre » : Massat, Oust/Seix, Sainte-Croix-Volvestre, Castillon-en-Couserans, Saint-Lizier, La Bastide de Sérou et Saint-Girons). 47 % de la population vit dans un pôle qui est au moins "pôle de proximité".

De manière coordonnée par le Pays du Couserans initialement et conformément aux objectifs de sa charte de développement, et par la Communauté de communes Couserans-Pyrénées aujourd'hui, les collectivités membres ont largement investi le champ de la meilleure prise en compte des besoins et services pour l'accueil de nouveaux actifs. Dès lors, de nombreux équipements publics ont été financés via les contractualisations successives afin de répondre à cet objectif (Maisons de santé, pôles petite enfance/multiaccueil, zones d'activités...).

Le Couserans est doté d'un maillage important de maisons de santé, au nombre de 6 sur le territoire, complété dernièrement par le centre de santé de Sainte-Croix Volvestre, premier centre de santé régional. Le Couserans dispose également du Centre Hospitalier Ariège Couserans (CHAC), permettant une offre de soins plurielle.

De plus, depuis 2015, le Couserans est couvert par un contrat local de santé (CLS), qui a pour objectif général de lutter contre les inégalités sociales et de santé. Précédé par un diagnostic, celui-ci a permis de mettre en évidence trois points principaux qui sont :

- Des difficultés d'accès aux soins et au dépistage liées d'une part, à une démographie trop faible et d'autre part, à la ruralité et à la précarité, qui se traduisent par l'éloignement et/ou le renoncement aux soins notamment, dus aux délais de prise en charge trop importants ;
- Un manque d'information et de coordination des acteurs et actions en santé ;
- Une dimension territoriale pour un parcours de santé intégrant la prise en charge sanitaire et sociale des usagers, nécessitant d'une part, une coordination de l'ensemble des acteurs de la santé, du médico-social et du social, d'autre part, un système d'information partagé. Les ambitions sont de pouvoir répondre aux besoins de santé également dans les communes rurales.

Enfin, le Couserans est doté d'une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS), l'une des premières de la région. Cela permet de coordonner les médecins du territoire et de pouvoir faciliter l'accès aux soins des habitants.

### **Un Environnement riche et de qualité**

Le Couserans dispose d'un environnement naturel et d'un patrimoine riche, à préserver et partager. Cette volonté se traduit à la fois par une meilleure maîtrise des ressources, le développement d'une gestion plus durable des richesses locales et des espaces, le

renforcement de l'autonomie énergétique, l'amélioration de la gestion et la réduction des déchets et la mise en œuvre de la croissance verte.

Le PNR des Pyrénées Ariégeoises est reconnu régionalement et nationalement comme un territoire d'excellence en termes de biodiversité, de milieux naturels et semi-naturels et de paysages. Les Pyrénées Ariégeoises abritent de nombreuses espèces végétales et animales emblématiques voire endémiques.

Le PNR des Pyrénées Ariégeoises, accompagné par ses partenaires, mènent de nombreux programmes et actions en faveur de la préservation de la biodiversité et de sa prise en compte dans les autres secteurs (paysage, urbanisme, économie, tourisme..) : la définition et la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue et de la Trame noire, au travers du Contrat de Restauration de la biodiversité, l'animation du réseau Natura 2000, l'inventaire des zones humides, le suivi et la réintroduction d'espèces, les porter-à-connaissance, la marque Valeurs Parc, les programmes de mesures agroenvironnementales, la stratégie d'adaptation au changement climatique, entre autres...

Le PNR permet aussi au territoire de s'appuyer sur de l'ingénierie pour mener à bien une grande partie des orientations en lien avec la transition environnementale.

### **Les ambitions du territoire**

Territoire de grande envergure et disposant de nombreux atouts permettant de faire du Couserans un territoire doté d'une forte identité, les élus et acteurs du territoire couserannais ont voté en 2016 l'adoption du projet de territoire du Couserans qui constitue le document cadre pour le déploiement de la stratégie de développement du territoire et la mise en place des futurs projets.

Celui-ci porte donc une ambition stratégique et politique sur lequel le territoire s'appuie dans son développement. Il représente une nouvelle feuille de route et le fruit d'analyses rétrospectives, de débats, et d'ambitions partagées.

La stratégie du projet de territoire développe 6 grands défis et axes thématiques déclinés en orientations stratégiques et objectifs opérationnels. Chaque axe est construit en réponse à l'analyse des besoins du territoire. Le projet de territoire du Couserans, qui s'inscrit pour une période allant de 2016 à 2026, a été pensé pour répondre à la stratégie locale de développement portée par la Communauté de communes Couserans-Pyrénées, mais aussi pour aller chercher des dispositifs et moyens de réponses complémentaires sur les différentes politiques publiques. Cette stratégie a été actualisée sur 2021-2022 dans le cadre des travaux d'élaboration du contrat de relance et de transition écologique (CRTE) du Couserans signé avec l'État pour la période 2021-2026.

## Projet de territoire du Couserans 2016-2026

### Le 1<sup>er</sup> défi « Pour un territoire économiquement ouvert, identifié, organisé et tourné vers la qualité »

**Orientation 1** : Se positionner dans les réseaux d'échanges et flux économiques.

**Orientation 2** : Rechercher les synergies, organiser l'accueil à l'échelle du Couserans et mieux communiquer le territoire.

**Orientation 3** : Soutenir l'agriculture et les filières alimentaires de qualité

**Orientation 4** : Investir les filières en devenir

### Le 2<sup>ème</sup> défi « Le tourisme au cœur du Couserans : vers un accueil de qualité et une offre reconnue »

**Orientation 1** : Améliorer le cadre de séjours et renforcer les synergies entre les filières économiques

**Orientation 2** : Renforcer et investir les locomotives touristiques du Couserans

**Orientation 3** : Organiser la Destination Couserans, en structurant et qualifiant l'offre par filières

**Orientation 4** : Promouvoir pour mieux commercialiser l'offre

### Le 3<sup>ème</sup> défi « Habiter et vivre mieux, à tous âges, en Couserans »

**Orientation 1** : Faciliter l'accès aux services pour tous et en tous lieux.

**Orientation 2** : Renforcer les solidarités sociales et économiques sur le Couserans.

**Orientation 3** : Améliorer la communication et la coordination des acteurs.

### Le 4<sup>ème</sup> défi « Vivre, créer, partager : un projet culturel pour le Couserans »

**Orientation 1** : Développer un service majeur à la population.

**Orientation 2** : Poursuivre la qualification des pratiques.

**Orientation 3** : Développer l'économie directe et indirecte de la culture.

**Orientation 4** : Créer les conditions d'un emploi durable.

**Orientation 5** : Développer les projets et les outils valorisant les pratiques culturelles du territoire

### Le 5<sup>ème</sup> défi « Pour un territoire sportif, vecteur d'une image dynamique et positive »

**Orientation 1** : Faire valoir le sport comme vecteur de développement personnel, économique et social notamment pour les jeunes.

**Orientation 2** : Renforcer l'offre sportive et penser le sport à l'échelle du Couserans à partir des clubs.

### Le 6<sup>ème</sup> défi « Un environnement riche, de qualité, à préserver et partager »

**Orientation 1** : Préserver et valoriser les espaces et le patrimoine naturel, la biodiversité.

**Orientation 2** : Développer la gestion de la forêt et valoriser ses produits.

**Orientation 3** : Maîtriser et encadrer l'utilisation de la ressource en eau et valoriser ses atouts

**Orientation 4** : Gérer l'espace et les paysages

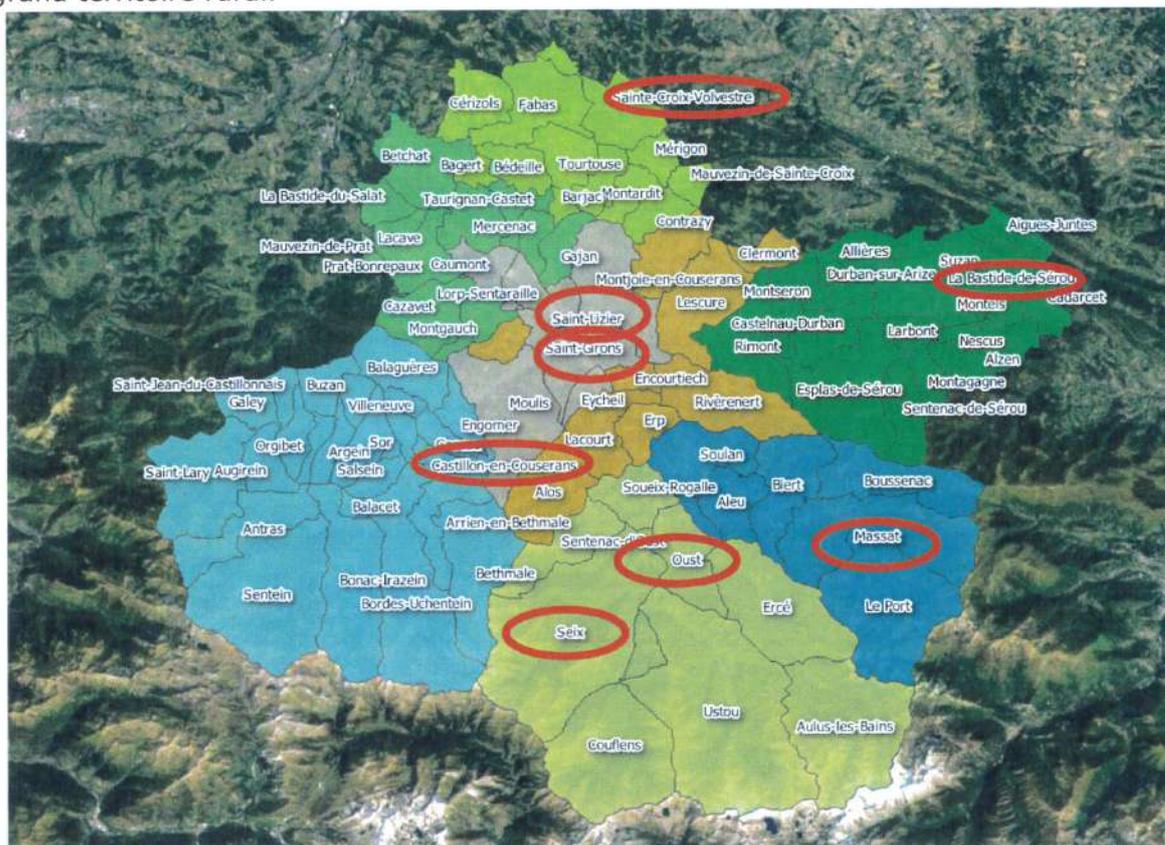
**Orientation 5** : Développer et optimiser les énergies renouvelables, s'adapter aux changements climatiques

**Orientation 6** : Améliorer la gestion et la prévention des déchets, leur collecte, valoriser leur traitement

## 2. Présentation des « Bourgs-Centres » du territoire, et de leur insertion/contribution au projet de territoire

Les bourgs-centres ont une fonction polarisante et permettent d'avoir un impact sur l'ensemble des plus petites communes du territoire. Sur le Couserans, on dénombre huit communes « Bourgs-Centres », certaines déjà signataires d'un contrat Bourg-Centre avec la Région Occitanie et le Département de l'Ariège (4 communes : La Bastide de Sérou, Massat, Saint-Girons et Saint-Lizier), d'autres en cours de signature pour la nouvelle mandature 2022-2028 (4 communes : Castillon en Couserans, Sainte-Croix Volvestre, Oust et Seix).

Ces communes occupent des fonctions de centralité au cœur des différents bassins de vie du Couserans et une place stratégique en matière de développement et de services au sein de ce grand territoire rural.



La mise en place des contrats Bourgs-Centres sur le Couserans vise pleinement à répondre aux axes et orientations fixés par le projet de territoire. Cette politique régionale transversale se traduit, par la suite, par la mobilisation de nombreux dispositifs des différents partenaires (services de l'État, l'EPF Occitanie, l'ADEME, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, le CAUE d'Ariège, Office de Tourisme Couserans-Pyrénées...).

En 2022, le PNR des Pyrénées Ariégeoises et la Communauté de communes Couserans-Pyrénées ont accompagné les quatre communes nouvellement candidates dans l'élaboration de leurs projets « Bourgs-Centres ». Ils seront finalisés début 2023. En parallèle débutera alors la révision des contrats « Bourgs-Centres » déjà engagés sur les quatre communes du Couserans concernées (bilan des précédents contrats et nouveaux plans d'actions 2022-2028).

**Présentation synthétique des contrats « Bourgs-Centres Occitanie » du Couserans**

**Communes du Couserans ayant déjà signé un contrat « Bourg-Centre » sur la précédente période de contractualisation 2018-2021**

Les contrats étant arrivés à leur terme le 31 décembre 2021, ils seront renouvelés dans le cadre des nouvelles politiques territoriales de la Région, sur la période 2022-2028.

<b><u>Nom de la commune</u></b>	<b><u>Date de signature</u></b>	<b><u>Communauté de Communes</u></b>	<b><u>Population en 2022</u></b>
Saint-Girons	12 septembre 2019	CC Couserans-Pyrénées	6 418 habitants
<b><u>Stratégie de développement :</u></b> AXE 1 : Développer l'attractivité du bourg-centre en agissant sur l'aménagement urbain, les activités économiques et les services AXE 2 : Renforcer la qualité de la vie du bourg-centre par la valorisation de la nature, le renforcement du tissu social, le sport			
Saint-Lizier	25 mai 2021	CC Couserans-Pyrénées	1 365 habitants
<b><u>Stratégie de développement :</u></b> AXE 1 : Renforcer l'attractivité de Saint-Lizier et améliorer le cadre de vie AXE 2 : Renforcer les services à la population et la cohésion sociale AXE 3 : Valorisation des patrimoines et des manifestations licéroises			
Massat	8 juin 2021	CC Couserans-Pyrénées	709 habitants
<b><u>Stratégie de développement :</u></b> AXE 1 : Améliorer le cadre de vie et les lieux de vie AXE 2 : Amélioration de l'habitat AXE 3 : Réaménager les équipements municipaux et mettre en place un plan d'économie d'énergie AXE 4 : Soutenir la vitalité de l'économie locale.			
La Bastide de Sérou	24 octobre 2019	CC Couserans-Pyrénées	980 habitants

**Stratégie de développement :**

AXE 1 : Améliorer le cadre de vie et les lieux de vie

AXE 2 : Favoriser les mobilités actives (liaisons douces)

AXE 3 : Réaménager les équipements municipaux et mettre en place un plan d'économie d'énergie

AXE 4 : Soutenir la vitalité de l'économie locale

**Communes du Couserans entrantes (en cours de candidature) dans le programme « Bourg-Centre » pour la période de contractualisation 2022-2028**

<b><u>Nom de la commune</u></b>	<b><u>Date de signature</u></b>	<b><u>Communauté de Communes</u></b>	<b><u>Population en 2022</u></b>
Oust / Seix (candidature commune)	Non signé	CC Couserans-Pyrénées	Oust - 562 habitants Seix - 708 habitants
Castillon en Couserans	Non signé	CC Couserans-Pyrénées	401 habitants
Sainte-Croix Volvestre	Non signé	CC Couserans-Pyrénées	620 habitants

**Un quartier classé politique de la ville, le cœur de ville de Saint-Girons**

En 2015 au moment de la signature du contrat de ville, le quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) « Coeur de Ville » comptait 1 177 habitants, soit 19 % de la population de la commune de Saint-Girons. Le recensement de 2018 fait apparaître une légère hausse de la population du QPV, avec 1 203 habitants représentant 18,8% de la population communale. Depuis 2015, les indicateurs démographiques du QPV sont tous marqués par cette relative stabilité. Le taux de pauvreté, chiffré à 40,7 % en 2015 a diminué depuis lors, pour atteindre 37,3 % en 2018. Ce taux est bien inférieur à la moyenne des quartiers prioritaires d'Occitanie (49 %). La tendance est confirmée par le revenu disponible par unité de consommation (ou « niveau de vie ») médian. Il était de 13 709 euros en 2013 dans le QPV. Il s'établit en 2018 à 14 640 euros, contre 19320 € dans la commune. Le QPV fait néanmoins partie des quartiers prioritaires aux niveaux de vie les plus élevés de la Région Occitanie.

Parmi les dispositifs spécifiques mis à disposition de la ville, Saint-Girons met en œuvre plusieurs d'entre eux afin d'agir sur les trois piliers principaux (Cohésion sociale,

renouvellement urbain et accompagnement vers l'emploi). Il s'agit notamment de l'exonération de CFE et TFPB, du dispositif d'adultes relais et les aides à la mise en place de logements à destination des personnes victimes de violences conjugales.

#### **ARTICLE 4 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA REGION**

---

La Région Occitanie s'emploie depuis sa création, à travers un travail collectif impliquant acteurs publics, privés et citoyens, à imaginer et à faire vivre un nouveau modèle de société, capable de répondre aux enjeux environnementaux, sociaux, économiques, démocratiques, qui chaque jour s'imposent avec plus de force.

En décembre 2019, à la lumière de consultations, d'échanges et d'actions, la Région a adopté la feuille de route « Occitanie 2040 » fixant les grands objectifs à atteindre, accompagnés d'un certain nombre de mesures nouvelles, pour faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Peu de temps après l'adoption de cette nouvelle trajectoire, la crise sanitaire engendrée par l'épidémie de COVID-19 a conduit la Région à élaborer une réponse exceptionnelle pour protéger les habitants, les entreprises et les emplois, tout en préparant l'avenir.

En complément de ses Plans d'urgence et de relance pour l'emploi et dans la lignée de sa feuille de route « Occitanie 2040 », la Région a engagé la construction d'un grand Plan de transformation et de développement – **PACTE VERT pour l'Occitanie**, adopté en Assemblée Plénière du 19/11/2020.

Il s'inscrit en cohérence avec le « Green Deal » de l'Union Européenne, ancré dans un objectif bas carbone et d'un nécessaire rééquilibrage territorial. Il participe également à la seconde priorité européenne « Une Europe adaptée à l'ère numérique ».

**Ce Plan de transformation et de développement s'appuie sur la prise de conscience collective de la nécessité de modifier nos modes de vie, de notre façon de produire, de consommer, de travailler, de nous déplacer, d'habiter la planète.**

#### **Trois grands engagements fondent ainsi les orientations régionales :**

##### **1. La Région accompagne le changement de nos modes de vie**

La construction d'un modèle plus juste et durable passe inévitablement par des changements profonds dans nos modes de vie.

L'une des activités essentielles concernées est l'alimentation. Privilégier une agriculture durable et respectueuse des ressources, porteuse d'activités et d'emplois dans nos territoires, favoriser les produits locaux, bios, doit permettre à tout un chacun d'avoir accès à une nourriture de qualité et aux exploitants de vivre de leur travail.

Ces objectifs entrent en résonance avec la Stratégie régionale pour la Biodiversité, qui vise à replacer le vivant au cœur du modèle de développement de l'Occitanie et ainsi garantir la bonne santé des écosystèmes et la résilience de nos territoires face aux conséquences du changement climatique.

Le territoire d'Occitanie est fortement soumis aux effets du changement climatique et tout particulièrement en ce qui concerne la ressource en eau, que ce soit dans ses périodes d'excès comme dans ses périodes de manque, qui se font de plus en plus intenses et fréquentes. C'est pourquoi la Région met en œuvre une stratégie et des politiques d'intervention favorisant **une approche globale et anticipative de l'enjeu eau**, conciliant la gestion durable et partagée de la ressource, la préservation des milieux

**Les patrimoines et la biodiversité doivent ainsi être au cœur des projets d'aménagement qui doivent désormais nécessairement prendre en compte des enjeux de renaturation de nos Centres-Villes.**

L'eau constitue dans notre région une ressource précieuse. Elle est le support de milieux aquatiques riches et diversifiés, qui sont essentiels pour la qualité de vie de notre population et l'attractivité de nos territoires. Elle est indispensable à notre alimentation en eau potable. Et elle permet le maintien et le développement de nombreuses activités économiques : agriculture, tourisme, usages récréatifs tels que baignade, pêche etc.

Mais ce patrimoine est menacé :

- les consommations en eau sont importantes, et dépassent parfois les ressources disponibles, obligeant à la prise de mesures de restriction,
- les sources de pollution sont nombreuses, parfois récurrentes, elles peuvent mettre en péril certaines activités et certains usages,
- nos milieux aquatiques ont subi d'importantes dégradations, parfois irréversibles à l'échelle humaine,
- et toutes ces pressions pourraient s'accroître du fait de la pression démographique sur nos territoires, et du fait du changement climatique qui pourrait conduire à une baisse des ressources et une augmentation des besoins (les difficultés rencontrées lors des sécheresses de plus en plus fréquentes que nous connaissons le montre bien).

A cela s'ajoutent les phénomènes d'inondations qui sont récurrents, qui peuvent être dramatiques, et qui là encore pourraient s'accroître avec le changement climatique.

Les domaines de la gestion des ressources en eau, des milieux aquatiques et des risques ne relèvent pas d'une compétence obligatoire des Régions. Pour autant, la Région Occitanie a choisi de mettre en œuvre une politique ambitieuse dans ces domaines, au travers d'un Plan d'intervention régional pour l'Eau voté en 2018 et de son Pacte Vert – Green New Deal Occitanie voté en 2020.

Ainsi, le Plan d'Intervention régional pour l'eau voté en juin 2018 vise à agir conjointement sur :

- la gestion durable de la ressource en eau ;
- la prévention et la réduction des risques d'inondation ;
- la préservation et la restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques.

La mise en œuvre de ces 3 axes a été réaffirmée et renforcée dans le Pacte vert – Green New Deal Occitanie voté en novembre 2020, ainsi que dans le cadre du Plan régional d'adaptation au changement climatique approuvé par l'Assemblée plénière de décembre 2020 pour mieux protéger les populations, les biens et la nature et plus globalement, afin de renforcer la résilience de nos territoires au changement climatique.

Nb : ces Plans s'inscrivent pleinement dans les grands objectifs du projet de SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) Occitanie 2040, validé en Assemblée plénière en décembre 2019.

La crise sanitaire a révélé avec une ampleur inédite l'impératif de maintenir l'emploi tout en travaillant autrement : repenser l'articulation entre sa vie professionnelle et sa vie privée, les potentialités et les limites des outils informatiques, le partage des équipements, etc.

Dès lors, la Région accompagne les entreprises et les collectifs dans leurs expérimentations et leurs évolutions, et prévoit d'achever d'ici 2024 la couverture de tout le territoire en offre Internet de très haut débit.

Les entreprises, les demandeurs d'emplois ont besoin de solutions opérationnelles et accessibles, avec une mobilisation de partenaires large, et sur l'ensemble des départements. C'est le sens du **Pacte pour l'Embauche** qui vise à lever, d'une part, tous les freins externes à l'embauche en accompagnant les habitants d'Occitanie en recherche

ou en reprise d'emploi, mais aussi leur parcours professionnel, et d'autres part, les freins internes à l'entreprise en accompagnant les entreprises d'Occitanie qui rencontrent des difficultés de recrutement.

Plus que jamais, les actions de solidarité, la réduction des inégalités sociales et la recherche d'un projet sociétal inclusif sont au cœur du vivre ensemble en Occitanie. Pour cela, le Plan de transformation et de développement porte de nombreuses propositions d'actions destinées à enrichir la vie sociale.

Ainsi, conformément à la Stratégie culturelle Occitanie 22-28 : La culture partout et pour tous" votée à l'AP du 16 décembre 2021, le plan de transformation et de développement promeut l'égalité d'accès à la culture, l'aménagement culturel équilibré du territoire, la création artistique en Occitanie et le soutien aux industries créatives et la valorisation de l'économie culturelle et patrimoniale à l'international."

En lien avec le Projet Sportif Territorial adopté par la Conférence Régionale du Sport et le Pacte Vert régional, ce plan favorise aussi le développement sur l'ensemble du territoire de toutes les pratiques sportives pour toutes et tous, à tous les âges de la vie, dans un objectif d'inclusion des publics les plus éloignés, d'égalité femme-homme et de lutte contre toute forme de violences ou discriminations. Pour cela, il prévoit notamment un accompagnement différencié des clubs selon leur niveau de pratique, leur implication dans la formation des jeunes du territoire ou leur capacité à organiser des manifestations vertueuses de dimension supra-régionale. Les projets de construction ou de modernisation d'équipements sportifs répondant à une demande sociale de plus en plus diversifiée, ainsi qu'à des objectifs élevés en matière de qualité d'usage, d'impact environnemental et d'équilibres financier et territorial, feront naturellement l'objet d'une attention particulière dans le cadre des dispositifs régionaux de droit commun en vigueur. L'EPS et le sport scolaire contribuent également à promouvoir auprès des élèves des valeurs de respect, de partage, d'éducation et d'humanisme ; tout en contribuant à lutter contre une sédentarité toujours plus croissante. Ils jouent ainsi un rôle déterminant dans l'accès des jeunes à la pratique sportive et donne sens au "vivre ensemble" et à l'apprentissage de la vie associative. A ce titre et au travers de sa compétence « lycées », la Région finance la création ou la modernisation d'équipements nécessaires à leurs pratiques. La Région offrira enfin son expertise dans le domaine de la mise en tourisme aux sites en capacité d'accueillir des délégations nationales ou internationales pour des stages de préparation sportive.

De profonds changements modifient également le lien avec nos territoires, en particulier concernant la question du logement. Nos concitoyens rencontrent souvent des difficultés pour se loger décemment et peuvent être confrontés à des situations de précarité énergétique.

En réponse, le Plan de transformation et de développement prévoit d'accélérer l'action régionale sur la rénovation énergétique des logements, le développement et la promotion de matériaux de construction non polluants, biosourcés et recyclables.

Enfin, avec 9 tonnes de CO2 par habitant et par an, le poids écologique de notre vie quotidienne – transport, logement et consommation – est bien trop élevé pour imaginer atteindre les objectifs d'émission plébiscités par les scientifiques (2 tonnes eq CO2). Les actions sur l'alimentation et le logement constituent des leviers importants de réduction de notre empreinte carbone. Au-delà de ces actions, le secteur essentiel sur lequel nous devons également agir est celui des transports. En effet, selon l'ADEME, les transports représentent 31% de l'empreinte carbone des français. Les véhicules particuliers sont responsables de plus de la moitié de cet impact suivis des poids lourds.

L'organisation territoriale de l'Occitanie avec notamment une concentration de l'activité et un étalement urbain particulièrement importants ainsi que la dynamique démographique conduisent mécaniquement à un accroissement des kilomètres parcourus par les habitants (au global et en moyenne par an). Dès lors, les mesures très offensives décidées par la

Région en faveur des solutions de mobilités collectives et/ou décarbonées constituent une priorité d'intervention au titre de sa compétence d'autorité organisatrice des mobilités régionales ainsi que dans le cadre des politiques publiques inscrites au sein des contrats territoriaux.

Comme elle s'y était engagée auprès des communes et intercommunalités lors du débat relatif à la compétence mobilité dans le cadre de la loi d'Orientation des Mobilités, la Région met en œuvre une stratégie très volontariste en matière de solutions de mobilités. Les transports réguliers ferroviaires et routiers constituent l'armature du réseau liO mais ils ne peuvent répondre à tous les besoins dans tous les territoires. C'est la raison pour laquelle, la Région déploie de nouveaux dispositifs en faveur de solutions plus souples et adaptées aux besoins spécifiques des usagers. Les éco-chèques destinés notamment aux ménages les plus précaires permettent d'accompagner l'acquisition de véhicules propres (voitures électriques et vélos à assistance électrique). Le plan régional vélo et intermodalités permet de soutenir la réalisation des infrastructures cyclables et les pôles d'échanges multimodaux. Enfin, la Région vient de signer au titre du Plan Régional du covoiturage un partenariat avec les principales plateformes dans lequel une aide financière encourage ce mode de transport en alternative à l'autosolisme.

La Région entend poursuivre son engagement en faveur des mobilités en élargissant ses dispositifs d'intervention auprès des territoires et ce de façon plus accentuée dans ceux qui ne disposent pas des ressources suffisantes pour faire face aux besoins d'investissements.

Les produits touristiques (hébergements ou activités) devront aussi prendre en compte des critères socio-environnementaux comme la gestion de l'eau, le respect de la nature et des habitants de ces territoires touristiques.

La transformation vers un modèle vertueux fera l'objet d'un processus continu, engageant tous les acteurs du territoire. Le rôle de la Région est de concerter avec l'ensemble des partenaires et citoyens afin de rendre les actions cohérentes et de créer des dynamiques collectives.

La Région mène une politique volontariste depuis 2015 dans les Contrats de Ville afin d'améliorer la qualité de vie des habitants, d'assurer une plus forte équité territoriale et de rompre l'isolement social et économique des quartiers défavorisés.

En 2019, la Région a réaffirmé son engagement dans les Contrats de Ville jusqu'à fin 2022, s'est engagée plus fortement en signant les conventions de Renouvellement Urbain du Nouveau Programme National Urbain (NPNRU), et en créant des aides spécifiques.

La Région compte 105 quartiers prioritaires répartis sur 48 communes dont 32 quartiers ont été identifiés comme particulièrement sensibles par l'Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain.

Par sa nature transversale, la Politique de la ville croise de nombreuses stratégies et priorités régionales : emploi, formation professionnelle, développement économique, logement, culture et patrimoine, sport, jeunesse, lutte contre les discriminations, santé, aménagement....

L'intervention régionale s'inscrira dans le cadre des politiques contractuelles (CTO et BC) et appuiera davantage les opérations de création d'entreprise et avec une attention particulière portée à l'entrepreneuriat féminin.

## **1. Construire ensemble un nouvel avenir sobre et vertueux**

Le plan de transformation et de développement a pour ambition de proposer un nouveau modèle de production économique et des relations nouvelles entre les entreprises, les salariés et l'environnement dans lequel l'activité se développe.

En effet, il convient de créer un modèle plus économe en ressources, plus vertueuse localement et fondé sur des valeurs telles que le respect, la confiance et l'écoute.

Face aux enjeux d'indépendance et d'autonomie stratégique que la crise sanitaire a révélés, le Plan de transformation et de développement prévoit en premier lieu, le déploiement de politiques accélérant la formation dans les métiers de demain, en lien avec des thématiques telles que l'économie circulaire, le numérique et la santé.

La santé constitue aujourd'hui l'une des premières préoccupations des Français.es. En Occitanie, la santé est d'autant plus stratégique que :

- les besoins en matière de soins sanitaires et sociaux, s'accroissent sous l'effet conjugué de l'augmentation de la population régionale, de la précarité et du vieillissement de celle-ci ;
- le territoire est vaste avec de nombreuses communes rurales, dont en zone de montagne, des territoires diversifiés connaissant pour certains des variations démographiques saisonnières significatives ou encore des taux de précarité élevés ;
- des inégalités dans l'accès aux soins de proximité dits de « premier recours » (médecin généraliste, pharmacie, infirmier.e, masseur-kinésithérapeute...), qui risquent d'induire durablement un sentiment de « fracture sanitaire » ;
- des inégalités sociales et socio-territoriales particulièrement marquées ; alors que l'espérance de vie ou l'état de santé moyen de la population s'améliore d'année en année, les écarts de santé continuent de s'agrandir entre les différents groupes sociaux pour la mortalité, la morbidité, les déterminants et les comportements de santé.

Pour une Occitanie durable, favorisant la santé – le bien-être de toutes et tous, l'enjeu pour la Région est de préserver et d'améliorer la SANTE au sens large des populations en :

- Développant la prévention et l'éducation à la santé,
- Renforçant l'accès au système de santé dans tous les territoires et pour toutes et tous,
- Attirant et formant vers les métiers des secteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux,
- Développant des partenariats, facilitant les mises en réseaux d'acteurs et collaborations, pour accélérer l'appropriation des enjeux et donc la transformation.

En matière de formation sanitaires et sociales : la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a confié aux Régions d'importantes compétences en matière de structuration, de programmation et de financement des formations sanitaires et sociales. Les Régions ont la charge de la définition et de la mise en œuvre des politiques de formations pour les secteurs sanitaire, médico-social et social.

Dans le cadre de l'élaboration du nouveau schéma des formations sanitaires et sociales, des concertations territoriales associant les acteurs de la Santé seront proposées dans chaque département, entre janvier et mars 2023.

A ce jour la Région Occitanie compte 41 organismes gestionnaires agréés, qui se répartissent sur 41 villes dans lesquelles au moins une formation paramédicale est dispensée et 38 villes dans lesquelles au moins une formation en travail social est dispensée.

Après avoir créé 1512 places de formations paramédicales supplémentaires en 2021, la Région Occitanie poursuit son engagement pour répondre aux besoins croissants du secteur, en finançant la création de 1 611 places en formations paramédicales et sociales supplémentaires pour la rentrée 2022. L'objectif est de former les professionnels de santé de demain en nombre suffisant pour répondre aux besoins des populations.

Au total, en 2022, la Région Occitanie consacrera plus de 95 M€ au fonctionnement des organismes de formations paramédicales et sociales, soit une augmentation de 11% pour accompagner l'ouverture des places supplémentaires.

Le numérique doit par ailleurs être un levier pour l'accès à la formation et aux nouvelles organisations de travail. Le déploiement des campus connectés ou de tiers-lieux dans les lycées, permettra aux jeunes de s'acculturer aux pratiques du numérique et de l'entreprise, d'accéder à des formations à distance et de travailler en réseau.

Dans un second temps, il conviendra d'accompagner les entreprises et les collectivités de la Région Occitanie dans la transition écologie et sociale.

Il conviendra pour cela, de tenir compte des impacts environnementaux de toute activité. Réduire les chaînes d'approvisionnement (circuits courts), anticiper la gestion des déchets industriels et des chantiers de BTP, relocaliser et conforter les industries locales pour pérenniser les savoir-faire et l'emploi au niveau local constituent les priorités du PACTE VERT.

L'économie circulaire doit être un axe majeur de toute activité de production et de transformation.

Dans cette perspective, la Région soutiendra fortement la Recherche et le Développement (R&D) ainsi que l'innovation, notamment sur les nouvelles filières vertes, qu'il s'agisse de l'hydrogène, de l'éolien en mer, des circuits courts ou de cluster vélo.

Il conviendra de sensibiliser davantage les acteurs, aux notions d'écoconception, d'économie de fonctionnalité et de coopération (EFC), et d'écologie industrielle territoriale (EIT).

Le soutien à l'aménagement économique s'inscrira également dans l'exigence d'un aménagement vertueux et économe en foncier.

Le développement des mobilités vertes sera également un levier indispensable pour l'atteinte des objectifs de réduction de pollution, notamment en zone dense.

En effet, le secteur des transports représente 39% de la consommation énergétique régionale. Il convient donc de proposer des solutions innovantes vers une décarbonation du secteur des transports en soutenant fortement le développement du ferroviaire et de la mobilité douce.

Enfin, l'Occitanie est également une grande région ouverte sur le bassin méditerranéen avec 220 kilomètres de rivages, 1,3 million d'habitants permanents (21% de la population régionale sur moins de 2% du territoire), 20 stations balnéaires qui accueillent 8 millions de touristes chaque année, une trentaine de ports de plaisance (30000 anneaux), 3 ports de commerce (Sète, Port-la-Nouvelle et Port-Vendres), 5200 km<sup>2</sup> d'aires marines protégées dont un parc naturel marin de 4000 km<sup>2</sup>.

Dans un contexte de changement climatique, de développement économique basé sur l'exploitation des ressources naturelles et de concurrence accrue avec les autres bassins littoraux méditerranéens, la politique régionale pour la mer et le littoral accompagne la préservation et la restauration des espaces littoraux et maritimes, leurs résiliences face aux risques littoraux, le développement d'une économie bleue durable (filiales d'aujourd'hui : nautisme, halieutique... et de demain : énergie marine renouvelable, biotechnologie...), créatrice de richesses et d'emplois non délocalisables. La Région accompagne également la modernisation et le développement équilibré des stations du littoral et des ports de plaisance. Cette valorisation des atouts économiques, touristiques,

sportifs et du patrimoine naturel et culturel de la mer et du littoral est une richesse pour l'attractivité de l'Occitanie et le bien-être de ses habitants.

Cette ambition maritime de la Région, qui s'est traduite dès 2013 avec la création du Parlement de la Mer, a été renforcée par la signature en 2017 du Plan littoral 21 pour une durée de 10 ans, porté par la Région avec l'Etat et la Caisse des Dépôts, véritable catalyseur de projets.

### **1. Proximité et rééquilibrage territorial, la Région conçoit autrement ses politiques publiques**

La refondation de notre vie démocratique, portée par le Plan de transformation et de développement régional, vise une action publique mieux partagée, plus proche des citoyens et stimulée par l'intelligence collective.

Seule la prise en compte des particularités locales au niveau des territoires de vie, sur la base de l'écoute et d'un dialogue de confiance, permettra une mutation viable, durable et efficace de l'action publique.

Il s'agit de repenser les contrats territoriaux en les ouvrant à tous les acteurs du territoire, élus, acteurs associatifs, acteurs privés, citoyens, ..., afin que la Région puisse assurer un rôle d'incubateur à l'émergence de politiques publiques et de projets innovants.

Le Plan de transformation et de développement se mettra en place dans cet esprit de dialogue entre la Région et ses habitants, à partir de cette même méthode démocratique, en associant des citoyen.ne.s à la décision ou à l'évaluation de nos politiques et en mettant en place des budgets participatifs.

Cela se traduira notamment, au sein de chaque territoire de projet, par l'installation d'un « Comité Participatif Citoyen Local » représentatif de la diversité des acteurs locaux.

Ce COPACIL sera constitué à l'initiative du territoire de contractualisation et réuni autant que nécessaire, pour accompagner l'élaboration et le suivi du Contrat Territorial.

La Région souhaite renforcer le réseau des Maisons de ma Région, pour favoriser l'accès à des services de qualité dans les territoires et proposer un guichet d'entrée pour les citoyens, les usagers et les élus locaux.

La Région engage une priorisation de ses dispositifs de soutien à l'accueil d'activités économiques (Zones d'Activités Economiques, pépinières, hôtels d'entreprises, tiers lieux...) sous le prisme du rééquilibrage territorial et des enjeux de sobriété foncière.

Par ailleurs, une démarche de co-construction de feuilles de route Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation (ESRI) ou Schéma Locaux ESRI a été entreprise dans les Villes Universitaires d'Equilibre (VUE) :

La Région Occitanie compte 18 VUE proposant de l'enseignement supérieur et de la recherche dans des villes moyennes en dehors de Toulouse et Montpellier.

Le soutien à ces VUE est une priorité politique forte, le développement de l'offre de formation de proximité constituant un élément clé de la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur. Pour rappel, en Occitanie, les VUE comptent 50% d'étudiants boursiers contre 35% en moyenne dans les métropoles.

La Région a ainsi souhaité lancer, en partenariat avec les acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et les collectivités locales, une démarche pour construire une stratégie de développement de l'ESRI dans les VUE.

L'objectif pour la Région est d'accompagner les territoires dans l'élaboration d'une feuille de route partenariale partagée entre tous les acteurs de l'ESRI : coordinations territoriales, Région Occitanie, Région académique Occitanie, communautés scientifiques régionales et organismes de formations (universités, écoles, lycées, IFSI...), étudiants, collectivités territoriales, en concertation avec les acteurs de l'économie locale (chambres consulaires, entreprises...), de l'orientation et de l'accompagnement des jeunes du territoire (Crous, Missions Locales, CIO...).

Il s'agit, pour chaque territoire, d'élaborer un projet stratégique ESRI partagé par tous les acteurs locaux pour les 5-6 années à venir, en cohérence avec les stratégies régionales, et prioritairement avec la Stratégie Régionale Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation (SRESRI 2022-2028).

Cette démarche doit se concrétiser pour les 18 VUE, d'ici juin 2023, par un livrable composé notamment d'un diagnostic, d'axes d'orientations et de pistes d'actions, et d'une mutualisation des moyens.

La montagne représente une part importante de l'Occitanie : les territoires situés en zone massif (Massif central et Pyrénées) couvrent 55% de la superficie de la Région, soit 2055 communes (ou 1 habitant sur 5) réparties sur 12 des 13 départements. Ces territoires sont particulièrement marqués par l'enjeu de l'adaptation au changement climatique et font face dans ces conditions à de nombreux défis liés à la diversification des activités touristiques, à la garantie des services et d'un cadre de vie pour leurs populations ainsi qu'à la protection des milieux.

La Région place sa politique en faveur de la montagne dans le cadre d'une démarche cohérente et ambitieuse, transversale aux deux massifs, qui répond aux spécificités de ces territoires, tant au niveau économique, social, du tourisme, que de l'accès à l'éducation et aux services publics, de la santé ou de la mobilité.

C'est selon cette approche que le « Plan Montagnes d'Occitanie-Terres de vie 2018 - 2025 », a été élaboré en 2018 par la Région en partenariat avec l'Etat et la Banque des Territoires. Ce Plan propose 40 mesures qui s'inscrivent pleinement dans ce nouveau modèle de développement, plus juste et plus durable, conciliant emploi et respect de l'environnement et s'appuyant sur le potentiel remarquable que représentent la richesse des paysages, des ressources naturelles, les savoir-faire et les spécificités locales. Il ménage une large place à l'innovation et à l'expérimentation. La Région a également installé depuis janvier 2018 un Parlement de la Montagne, instance de concertation unique en France, qui regroupe l'ensemble des acteurs de la montagne.

La Région est par ailleurs partie prenante des politiques contractuelles des massifs et signataire des Contrats Plan Interrégionaux Etat-Régions (CPIER) pour les Pyrénées et le Massif central. Elle intervient dans ce cadre en mobilisant les dispositifs et moyens financiers régionaux, en cohérence avec les orientations du Plan Montagnes d'Occitanie-Terres de vie 2018-2025 et les fonds européens dédiés aux massifs.

La Région compte 8 Parcs naturels régionaux, 1 en cours de création et 2 en émergence. Ces Parcs couvrent environ 25% du territoire régional, rassemblent près de 879 communes et constituent par la diversité de leurs situations géographiques (en zones littorale, montagnarde ou de plaine) une excellente représentation des territoires ruraux de la Région.

Dans un contexte où les questions écologiques et sociales sont de plus en plus prégnantes, les PNR s'affirment comme des territoires d'excellence, exemplaires, destinés à ouvrir des perspectives et participer pleinement à la cohérence dans la gestion, l'accompagnement et le développement solidaire des territoires.

La Région soutient la mise en œuvre des Chartes des Parcs dont elle est signataire et qui traduisent des politiques spécifiques et adaptées à chacun des territoires de Parc.

**Du fait du lien étroit qui les unit, la Région Occitanie entend confirmer les parcs naturels régionaux dans leur rôle de pionniers, de relais et d'acteurs des politiques régionales en cohérence avec les grands enjeux du PACTE VERT.**

### **Le SRADET – Occitanie 2040**

*Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires*

Après 5 ans de concertation, le Sradet Occitanie 2040 a été adopté par le Conseil régional le 30 juin 2022, puis approuvé par le Préfet le 14 septembre 2022. Le Sradet repose sur deux axes qui guident l'action régionale en matière d'aménagement du territoire : rééquilibrage territorial et un nouveau modèle de développement plus vertueux.

Pour favoriser et faciliter la déclinaison du Sradet dans les territoires, les territoires sont invités à bien associer la Région dans le cadre des procédures d'élaboration ou de révision des Schémas de cohérence territoriale (ou à défaut, des Plans locaux d'urbanisme).

La Région va devoir engager une modification de son Schéma dans les meilleurs délais. En effet, la Loi Climat et Résilience confie aux Régions la territorialisation du Zéro artificialisation nette, avec pour objectif l'atteinte de ce ZAN à l'échelle régionale à l'horizon 2050, et la division par deux, dans un premier temps, de la consommation d'espaces d'ici 2031.

La sobriété foncière constitue un défi majeur en Occitanie compte tenu de notre attractivité démographique et économique. C'est la raison pour laquelle le Sradet en vigueur porte déjà l'objectif de « réussir le ZAN à l'échelle régionale ». Les efforts de sobriété foncière doivent concerner l'habitat, mais aussi l'aménagement économique et les projets d'équipements et de services publics.

Les premières orientations régionales relatives à la modification « ZAN » du Sradet sont les suivantes :

Une vraie territorialisation prenant en compte l'enjeu de rééquilibrage régional ainsi que l'ensemble des spécificités locales : efforts passés, dynamiques démographiques et économiques, potentiel de renouvellement urbain, enjeux de préservation des espaces naturels, agricoles, forestiers... Il ne s'agit ainsi en aucun cas d'appliquer le -50% de manière uniforme et systématique à l'échelle de chaque SCoT. Il ne s'agit pas non plus de bloquer le développement des territoires ruraux qui jouent un rôle majeur dans la dynamique régionale. Enfin, cette territorialisation sera conduite de façon à être compatible avec nos priorités en termes de création d'emplois et de relocalisation industrielle.

Une large concertation, principalement via la mise en place des Commissions Territorialisées de l'Assemblée des Territoires à l'échelle des quatre espaces de dialogues inscrits dans le Sradet (les étoiles toulousaines, le ruban méditerranéen, le Massif Central et les Pyrénées). Nous travaillerons ensemble au sein de ces Commissions, réunissant à la fois les SCoT, les EPCI et les territoires de contractualisation à la construction d'une territorialisation adaptée. Ces travaux s'appuieront sur les propositions de la Conférence régionale des SCoT, à laquelle la Région participe activement et associeront bien entendu les Départements et les différentes associations de collectivités mobilisées.

Des solutions opérationnelles : la Région accompagnera les territoires dans la mise en œuvre du ZAN : dispositif de reconquête des friches, Foncière commerce artisanat (Foccal), Foncière agricole, Opérateur ERC (Operco), aide à la requalification/densification des zones d'activités...

## **ARTICLE 5 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU DEPARTEMENT DE L'ARIEGE ET DU PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES ARIEGEOISES VIS-A-VIS DU TERRITOIRE**

### **5.1. Orientations stratégiques du Conseil départemental de l'Ariège vis-à-vis du territoire**

La population du département de l'Ariège augmente sans discontinuité depuis 40 ans. L'Ariège a gagné près 20 000 habitants depuis 1982 pour atteindre, au dernier recensement INSEE, 153 287 habitants (2019). Cet accroissement devrait se poursuivre dans les prochaines années, dynamique renforcée par les impacts liés à la crise sanitaire du Covid-19 en 2020. En effet, l'Ariège attire beaucoup d'actifs, phénomène renforcé par le développement du télétravail et la recherche d'un cadre de vie plus « vert » pour les populations vivant dans les métropoles urbaines. Néanmoins, dans l'ensemble du territoire départemental, le vieillissement de la population, bien que relativement mesuré, reste inéluctable.

Le Conseil départemental de l'Ariège, en tant que chef de file des solidarités territoriales et humaines, a approuvé son plan départemental de développement stratégique « Ariège 2030 » lors de son Assemblée Plénière du 20 mars 2017. Ce plan a pour ambition de répondre à quatre orientations majeures pour le territoire ariégeois :

- ❖ **Orientation majeure 1** : Un département qui agit pour et avec les territoires pour un développement enraciné et durable et pour la mobilité de ses habitants ;
- ❖ **Orientation majeure 2** : Un département qui agit pour et avec les citoyens dans une solidarité renouvelée et responsable ;
- ❖ **Orientation majeure 3** : Un département qui agit pour le bien-être de tous dans un cadre de vie harmonieux entre ressources et développement ;
- ❖ **Orientation majeure 4** : Un département qui investit sur ses ressources humaines et naturelles pour l'attractivité de l'Ariège.

En parallèle, la collectivité a adopté le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services aux Publics (SDAASP) 2018-2024, élaboré en concertation avec l'Etat et les EPCI.

En réponse à cette attractivité économique et résidentielle, la politique territoriale du Département s'inscrit dans le cadre des priorités fixées dans ces deux documents stratégiques, lesquels encadrent les dispositifs d'intervention financiers départementaux.

L'implication du Conseil départemental de l'Ariège, au sein des différentes générations de Contrats Territoriaux Occitanie est probante. En effet, sur la période 2018-2021, deux contrats couvraient le territoire du département de l'Ariège, le premier sur les territoires ruraux et de montagnes du PETR de l'Ariège et sur la Communauté d'Agglomération, le second sur le territoire du Couserans.

A travers sept programmations opérationnelles, le Conseil départemental, a soutenu 399 projets à hauteur de 15,7 M€, répartis ainsi :

- 13,9 M€ pour le contrat PETR – CA PFV dont 11,8M€ affectés sur le territoire du PETR et 2,1M€ au bénéfice de l'Agglomération
- 1,7M€ au profit des territoires du Couserans

Le Conseil départemental a mobilisé ses moyens en faveur du tourisme, de l'attractivité des centres-bourgs, de l'habitat et du logement, notamment à travers la politique de la ville, des équipements structurants, des services de proximité, de l'accessibilité et la rénovation thermique des bâtiments publics.

Fort de cette expérience et s'appuyant sur les propositions formulées dans le cadre des travaux de la Commission « Prospective – transition environnementale », le Conseil départemental souhaite affirmer et poursuivre la stratégie conduite lors de la période de

contractualisation précédente, s'inscrivant dans un objectif de transition et de sobriété énergétique et écologique garantissant un territoire préservé pour les générations futures, à travers deux axes de développement :

**1) Offrir des services de qualité et suffisants pour répondre aux populations existantes et nouvelles à l'horizon 2030 à travers :**

- Un lien social renforcé, en s'appuyant sur une offre de structures culturelle et sportive,
- La présence et le dynamisme de commerces (artisanat, tertiaire...) au service de l'emploi,
- Une offre de santé de premier recours garantissant le bien-être de la population,
- Un habitat adapté aux parcours résidentiels des habitants, aux enjeux de mixité sociale et intergénérationnelle, à la diversité des besoins et des aspirations en termes de comforts, de modes de vie (Très Haut Débit) ;

**1) Agir pour l'attractivité de leurs territoires :**

- En valorisant leur cadre de vie en qualifiant les espaces publics,
- Grâce à un patrimoine de qualité, préservé et valorisé,
- Grâce à la valorisation du patrimoine agricole dans des filières de proximité alimentaire,
- Une accessibilité du bourg qui prend en compte toutes les mobilités et sa connexion à un réseau urbain et rural,
- Être en capacité d'apporter des réponses adaptées aux besoins des entreprises : qualité des infrastructures, Très Haut Débit,
- En accompagnant la diversification et la montée en gamme des équipements et des prestations touristiques,
- En garantissant un environnement économique favorable à la création d'emploi,
- Grâce au développement d'un tissu économique s'inscrivant dans une démarche d'Utilité Sociale

**5.2. Orientations stratégiques du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises vis-à-vis du territoire**

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional (PNR) des Pyrénées Ariégeoises regroupe la Région Occitanie, le Département de l'Ariège, L'agglomération Foix-Varilhes, les Communautés de communes du Pays de Tarascon, de la Haute-Ariège, du Couserans-Pyrénées, de l'Arize-Lèze, et 150 communes d'Ariège.

La charte actuelle du PNR des Pyrénées Ariégeoises est valable jusqu'en mai 2025, le périmètre classé PNR regroupe à l'heure actuelle 138 communes. Depuis 2020, le PNR a lancé la procédure de révision de la charte avec le concours financier de la Région Occitanie. La procédure de révision dure quatre à cinq ans. L'avant-projet de la nouvelle charte du PNR 2025-2040 a été validé à l'unanimité par le Comité syndical le 9 novembre 2022. Elle fixe des points à atteindre et trace le cap des volontés pour les Pyrénées ariégeoises, en affichant des ambitions qui doivent être autant de garanties pour les générations futures. Toutes répondent au vœu commun à tous les PNR : « *Une autre vie s'invente ici* ».

Dans la nouvelle charte 2025-2040, trois ambitions déclinées en orientations sont établies, qui répondent aux défis du territoire :

### **Ambition 1 : Le capital humain, clé de voûte du territoire**

Le PNR des Pyrénées ariégeoises est un territoire habité et vivant. Il place les personnes au cœur du projet de territoire qui, pour être concrétisé, passe par la prise en compte de l'humain : le capital humain est la clé de voûte du territoire.

- ❖ Orientation 1.1 : Mettre la connaissance au cœur des réflexions et des actions collectives
- ❖ Orientation 1.2 : Développer l'éducation, la formation et la professionnalisation
- ❖ Orientation 1.3 : Conforter l'attractivité des Pyrénées ariégeoises

### **Ambition 2 : Les Pyrénées ariégeoises au cœur des enjeux du XXI<sup>e</sup> siècle**

Cette ambition traduit la volonté de réunir au sein du territoire les conditions pour être en phase avec les réalités de cette première moitié du XXI<sup>e</sup> siècle. La charte est le vecteur pour être en phase avec ces réalités et répondre aux défis qu'elles soulèvent.

Il s'agit aussi d'adapter le modèle social et économique (plus solidaire, plus inclusif, plus résilient, plus sobre, centré sur une économie du besoin) et de faire de la situation géographique des Pyrénées ariégeoises un atout et non pas une contrainte (réciprocités territoriales, liens avec l'agglomération toulousaine, échanges transfrontaliers...).

- ❖ Orientation 2.1 : Répondre au défi du changement climatique
- ❖ Orientation 2.2 : Déployer une coopération intégrée et portée par les habitants
- ❖ Orientation 2.3 : Instaurer et soutenir un modèle économique durable, sobre et solidaire

### **Ambition 3 : Un territoire responsable de ses ressources**

Cette ambition a pour objectif de donner au territoire la capacité à mieux connaître, valoriser, gérer et maîtriser ses différentes ressources. Il pourra ainsi agir sur ses ressources en réponse aux besoins actuels et futurs de ses habitants et des générations à venir. Cette approche n'est pas autarcique. Le territoire s'inscrit dans la communauté nationale et internationale. Dès lors que ses besoins sont couverts, il s'inscrit dans des logiques de solidarité et de réciprocité avec les territoires dont les ressources sont complémentaires.

- ✓ Orientation 3.1 : Confirmer les paysages comme atout principal des Pyrénées ariégeoises
- ✓ Orientation 3.2 : Stopper l'érosion de la biodiversité
- ✓ Orientation 3.3 : Garantir une ressource en eau de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion
- ✓ Orientation 3.4 : Garantir un usage économe et équilibré de l'espace
- ✓ Orientation 3.5 : Organiser la production de valeur ajoutée dans une approche multifonctionnelle de la forêt

## **ARTICLE 6 : TRAJECTOIRES D'ENGAGEMENT A L'HORIZON 2028 ET ENJEUX DE TRANSFORMATION ET DE TRANSITION DU TERRITOIRE DU COUSERANS**

---

### **6.1 – LES TRAJECTOIRES D'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES**

Le Contrat Territorial Occitanie organise un cadre privilégié de **dialogue stratégique** et de gestion avec les territoires pour impulser un nouveau modèle de développement plus sobre et vertueux, préservant toutes les ressources, et porteurs de justice sociale et territoriale, conformément au Pacte Vert Occitanie.

Afin de réussir cette transformation, les partenaires conviennent de coordonner leurs interventions afin de respecter les trajectoires d'engagement à l'horizon 2028 correspondant à chacune des dimensions territoriales du Pacte Vert suivants :

⇒ **S'adapter au changement climatique**

STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE DU COUSERANS
<p align="center"><b><u>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</u></b></p> <p align="center"><b>Plan d'adaptation au changement climatique de la Région, Cahier régional Occitanie sur le changement climatique CROCC.</b></p> <p><u>Objectifs</u> :</p> <p>1 Anticiper pour s'adapter, en construisant une stratégie basée sur la connaissance des impacts 2 Aménager et Réparer dans la perspective du changement climatique</p> <p align="center"><b>Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADET – Occitanie 2040</b></p> <p><u>Biens communs</u> : pérenniser les ressources nécessaires au développement actuel et futur de la région en protégeant les ressources naturelles et en développant l'agriculture biologique ; en engageant des acteurs dans une stratégie de gestion de l'eau et en élaborant des projets de territoires adoptant une approche multiusages ; en mettant en place des actions de protection de la qualité de l'air notamment sur le littoral ; en protégeant, préservant et en mettant en valeur le patrimoine culturel et paysager.</p> <p><u>Volet littoral / Résilience</u> : faire du littoral une vitrine de la résilience en prenant en compte l'érosion du trait de côte, notamment via des stratégies de recomposition spatiale ; en réduisant l'étalement urbain sur le littoral et le rétro-littoral ; en diminuant l'impact écologique des activités humaines et en adaptant les usages du littoral ; en favorisant les coopérations territoriales pour une meilleure gestion intégrée.</p> <p><u>Eau et risques</u> : concilier accueil et adaptation du territoire régional aux risques présents et futurs via un aménagement adapté, le développement de la résilience des milieux ou la diffusion d'une culture du risque, mais aussi en sécurisant les territoires face aux risques d'inondation, et en adaptant l'accueil de la population à la disponibilité de la ressource en eau dans une approche multiusages.</p>	<p align="center"><b><i>Orientations stratégiques partagées</i></b></p> <p align="center"><b><u>UN ENVIRONNEMENT RICHE, DE QUALITÉ, A PRÉSERVER ET PARTAGER</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préserver et valoriser les espaces et le patrimoine naturel, la biodiversité</li> <li>- Développer la gestion de la forêt et valoriser ses produits</li> <li>- Maîtriser et encadrer l'utilisation de la ressource en eau et valoriser ses atouts</li> <li>- Gérer l'espace et les paysages</li> <li>- Développer et optimiser les énergies renouvelables, s'adapter aux changements climatiques</li> <li>- Accompagner et valoriser la croissance verte</li> </ul>
<p align="center"><b><u>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT</u></b></p> <p>Plan départemental de développement stratégique Ariège 2030</p> <p>Orientation majeure 1 : un département qui agit pour et avec les territoires pour un développement enraciné et durable et pour la mobilité de ses habitants</p> <p>Orientation majeure 3 : un département qui agit pour le bien-être de tous dans un cadre de vie harmonieux entre ressources et développement</p>	
<p align="center"><b><u>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</u></b></p> <p align="center"><b><u>Projet de territoire du Couserans 2016-2026</u></b></p> <p><u>Défi 6</u> : « Un environnement riche, de qualité, à préserver et partager »</p> <p>✓ <u>Orientation n°5</u> : Développer et optimiser les énergies renouvelables, s'adapter aux changements climatiques</p> <p>La Communauté de communes Couserans-Pyrénées s'est engagée dans une démarche Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) depuis 2020</p> <p align="center"><b><u>Projet de charte PNR des Pyrénées Ariégeoises 2025-2040</u></b></p> <p>Ambition 2 : Les Pyrénées Ariégeoises au cœur des enjeux du XXI<sup>ème</sup> siècle</p> <p>Orientation 2.1 : Répondre au défi du changement climatique</p>	

- ⇒ **Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions**

<b>STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</b>	<b>HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE DU COUSERANS</b>
<p align="center"><b><u>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</u></b></p> <p><b>Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADDET – Occitanie 2040</b></p> <p>Objectifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 Diagnostic de fonctionnalité écologique et projets de restauration des trames</li> <li>2 Prise en compte de la biodiversité dans le cadre des projets d'aménagement plantation arbres, extinction (lutte contre pollution lumineuse), nature en ville</li> <li>3 Déploiement des Solutions d'adaptation fondées sur la Nature</li> <li>4 gestion durable de la ressource en eau, tant sur des aspects qualitatifs que quantitatifs</li> <li>5 prévention et la réduction des risques d'inondation</li> <li>6 préservation et restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques.</li> </ol> <p><b>Biodiversité</b> : préserver et restaurer la biodiversité et les fonctions écologiques pour atteindre la non perte nette de biodiversité en mettant en œuvre les objectifs de la Stratégie régionale de biodiversité. Préserver et restaurer les continuités écologiques, avec une attention particulière envers les continuités et réservoirs écologiques terre-lagunes-mer, et en intégrant la trame noire. Préserver les sols vivants notamment par des pratiques agricoles et forestières durables ou par la désartificialisation ou la renaturation des espaces.</p> <p><b>Milieux aquatiques</b> : préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques et des zones humides notamment en développant la connaissance de ces milieux et en sensibilisant les citoyens à leur protection ; Promouvoir un développement urbain en adéquation avec les capacités de restauration et de fonctionnalité hydromorphologique des cours d'eau et des milieux aquatiques dégradés ; Concilier la préservation des milieux avec les besoins en eau des populations, des activités et de l'agriculture ; Réduire l'usage des perturbateurs endocriniens ; Assurer une coordination entre les différents acteurs et renforcer l'articulation des gestions des milieux aquatiques terrestres, lagunaires et maritimes.</p> <p><b>Foncier</b> : Réussir le zéro artificialisation nette à l'échelle régionale à l'horizon 2040 en développant un urbanisme plus durable via la réduction du rythme de consommation des sols, la densification ou le recyclage du foncier, l'encouragement à la renaturation des espaces artificialisés ; Préserver les productions agricoles du territoire régional ; Porter une attention particulière aux espaces littoraux, fragiles et exposés ; Faciliter la mise en œuvre de la séquence Eviter-Réduire-Compenser</p>	<p align="center"><b><i>Orientations stratégiques partagées</i></b></p> <p><b><u>UN ENVIRONNEMENT RICHE, DE QUALITÉ, A PRÉSERVER ET PARTAGER</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préserver et valoriser les espaces et le patrimoine naturel, la biodiversité</li> <li>- Développer la gestion de la forêt et valoriser ses produits</li> <li>- Maîtriser et encadrer l'utilisation de la ressource en eau et valoriser ses atouts</li> <li>- Gérer l'espace et les paysages</li> </ul>
<p align="center"><b><u>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT</u></b></p> <p>Plan départemental de développement stratégique Ariège 2030</p> <p>Orientation majeure 1 : un département qui agit pour et avec les territoires pour un développement enraciné et durable et pour la mobilité de ses habitants</p> <p>Le Département ambitionne de capitaliser sur les ressources naturelles de manière durable, se focalisant sur l'eau et la forêt.</p> <p>Eau : anticiper les besoins des usagers et satisfaire les attentes sociétales de préservation de la ressource dans un souci à la fois de maîtrise de cette ressource et d'expression des solidarités amont/aval.</p> <p>Forêt : développer une véritable culture sylvicole et organiser un pôle d'excellence bois-énergie</p>	
<p align="center"><b><u>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</u></b></p> <p align="center"><b><u>Projet de territoire du Couserans 2016-2026</u></b></p>	

<p><b>Défi 6</b> : « Un environnement riche, de qualité, à préserver et partager »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Orientation n°2</b> : Développer la gestion de la forêt et valoriser ses produits</li> <li>✓ <b>Orientation n°3</b> : Maîtriser et encadrer l'utilisation de la ressource en eau et valoriser ses atouts <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Orientation n°4</b> : Gérer l'espace et les paysages</li> </ul> </li> </ul> <p align="center"><b>Projet de Charte PNR des Pyrénées Ariégeoises 2025-2040</b></p> <p>Ambition 1 : Le capital humain, clé de voûte du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Orientation 1.3</b> : Conforter l'attractivité des Pyrénées Ariégeoises</li> </ul> <p>Ambition 3 : Un territoire responsable de ses ressources</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Orientation 3.1</b> : Confirmer les paysages comme atout numéro 1 des Pyrénées Ariégeoises <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Orientation 3.2</b> : Stopper l'érosion de la biodiversité</li> </ul> </li> <li>✓ <b>Orientation 3.3</b> : Garantir une ressource en eau de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Orientation 3.4</b> : Garantir un usage économe et équilibré de l'espace</li> </ul> </li> <li>✓ <b>Orientation 3.5</b> : Organiser la production de valeur ajoutée dans une approche multifonctionnelle de la forêt</li> </ul>	
---	--

⇒ **Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive**

STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNÉES	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE DU COUSERANS
<p align="center"><b><u>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</u></b></p> <p align="center"><b>Région à énergie Positive (REPOS) et Plan Régional d'action en faveur de l'économie circulaire.</b></p> <p>Objectifs :</p> <p>1 A 2050, réduction de 40% des consommations d'énergie et multiplication par 3 la production d'énergie renouvelable</p> <p>2 Déconnection entre croissance économique et consommation de matières premières</p> <p>3 Zéro déchet éliminé sans valorisation en 2050 (-50% en 2031 par rapport à 2010)</p> <p align="center"><b>Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADDET – Occitanie 2040</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Consommation du bâti : <b>baisser de 20%</b> la consommation énergétique finale des bâtiments d'ici 2040</li> <li>- Consommation transports : <b>baisser de 40%</b> la consommation d'énergie finale des transports de personnes et de marchandises d'ici 2040</li> <li>- Productions d'ENR : <b>multiplier par 2,6</b> la production d'énergies renouvelables d'ici 2040</li> <li>- Déchets : réduire la production de déchets et optimiser la gestion des recyclables.</li> </ul>	<p align="center"><b>Orientations stratégiques partagées</b></p> <p align="center"><b><u>UN ENVIRONNEMENT RICHE, DE QUALITÉ, A PRÉSERVER ET PARTAGER</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer et optimiser les énergies renouvelables, s'adapter aux changements climatiques</li> <li>- Améliorer la gestion et la prévention des déchets, leur collecte, valoriser leur traitement</li> <li>- Accompagner et valoriser la croissance verte</li> </ul>
<p align="center"><b><u>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT</u></b></p> <p>Plan départemental de développement stratégique Ariège 2030</p> <p>Orientation majeure 1 : un département qui agit pour et avec les territoires pour un développement enraciné et durable et pour la mobilité de ses habitants</p> <p>Économie circulaire : gérer les déchets comme un enjeu économique plutôt que comme un seul besoin d'élimination ; concevoir le nouveau site de traitement des déchets pour l'Ariège de 2030 dans une approche régionalisée de la planification des déchets ménagers</p>	

<p>REPOS : faire de la transition énergétique un possible ressort pour l'activité économique des territoires ruraux et montagnards – maîtriser la demande en énergie et promouvoir l'efficacité énergétique / combattre la précarité énergétique en agissant sur la consommation et sur le coût de l'énergie à court terme</p>	
<p align="center"><b><u>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</u></b></p> <p align="center"><b>Projet de territoire du Couserans 2016-2026</b></p> <p>Défi 6 : « Un environnement riche, de qualité, à préserver et partager »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <u>Orientation n°5</u> : Développer et optimiser les énergies renouvelables, s'adapter aux changements climatiques</li> <li>✓ <u>Orientation n°6</u> : Améliorer la gestion des déchets, leur collecte, valoriser leur traitement</li> </ul> <p align="center"><b>Projet de Charte PNR des Pyrénées Ariégeoises 2025-2040</b></p> <p>Ambition 2 : Les Pyrénées Ariégeoises au cœur des enjeux du XXI<sup>ème</sup> siècle</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Orientation 2.1 : Répondre au défi du changement climatique</li> <li>✓ Orientation 2.3 : Instaurer et soutenir un modèle économique durable, sobre et solidaire</li> </ul> <p>Ambition 3 : Un territoire responsable de ses ressources</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Orientation 3.4 : Garantir un usage économe et équilibré de l'espace</li> </ul>	

⇒ **Améliorer la santé et le bien-être des habitants**

<p align="center"><b>STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</b></p>	<p align="center"><b>HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE DU COUSERANS</b></p>
<p align="center"><b><u>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</u></b></p> <p><b>Stratégie « Occitanie, pour une culture partout et pour tous »</b></p> <p><b>Stratégie Occitanie, le sport une 2<sup>nd</sup>e nature</b></p> <p><b>Plan santé et bien-être, GIP « Ma Santé – Ma Région » :</b>  Les Régions ont la charge de la définition et de la mise en œuvre des politiques de formations pour les secteurs sanitaire, médico-social et social qui visent notamment à augmenter les places de formations paramédicales et sociales pour répondre aux besoins de la population. 1512 places de formations paramédicales supplémentaires ont été créées en 2021, et 1 611 places en formations paramédicales et sociales supplémentaires ont été créées en 2022. Dans le cadre de l'élaboration du nouveau schéma des formations sanitaires et sociales, des concertations territoriales associant les acteurs de la Santé seront proposées dans chaque département, entre janvier et mars 2023.  A noter qu'en 2022, la Région Occitanie a consacré plus de 95 M€ au fonctionnement des organismes de formations paramédicales et sociales, soit une augmentation de 11% pour accompagner l'ouverture des places supplémentaires.</p> <p><b>Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADDET – Occitanie 2040</b>  <u>Santé</u> : penser l'aménagement du territoire au regard des enjeux de santé des populations en encourageant la prise en compte de la santé dans le cadre de la planification locale et de l'aménagement opérationnel via notamment des études d'impact en santé, en améliorant la qualité de l'air en devenant Région à énergie positive. Une attention particulière sera portée à la qualité de l'air dans les territoires urbains à forte croissance démographique.</p>	<p align="center"><b><i>Orientations stratégiques partagées</i></b></p> <p align="center"><b><u>FAIRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DES LEVIERS DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vivre, créer, partager un projet culturel pour le Couserans</li> <li>- Pour un territoire sportif, vecteur d'une image dynamique et positive</li> </ul> <p align="center"><b><u>HABITER ET VIVRE MIEUX A TOUS LES AGES EN COUSERANS</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter l'accès aux services pour tous et en tous lieux (notamment en matière de santé)</li> </ul>
<p align="center"><b><u>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT</u></b></p> <p>Plan départemental de développement stratégique Ariège 2030</p> <p>Orientation majeure 2 : un département qui agit pour et avec les citoyens</p>	

<p>dans une solidarité renouvelée et responsable : lutte contre les fractures sociales, familiales, financières, professionnelles et d'accessibilité, lutte contre la perte d'autonomie, protection des personnes fragiles (handicapées, âgées, petite enfance et enfance), favoriser l'insertion, pérenniser l'offre de santé</p> <p>Orientation majeure 3 : un département qui agit pour le bien-être de tous dans un cadre de vie harmonieux entre ressources et développement : culture, sports et loisirs, innovation, accueil de nouvelles populations, environnement</p>	
<p><b><u>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</u></b></p>	
<p><b>Projet de territoire du Couserans 2016-2026</b></p>	
<p>Défi 3 : « Habiter et vivre mieux à tous les âges en Couserans »</p>	
<p>✓ <u>Orientation 1</u> : Faciliter l'accès aux services pour tous et en tous lieux</p>	
<p>✓ <u>Orientation 3</u> : Améliorer la communication et la coordination des acteurs</p>	
<p>La Communauté de communes Couserans-Pyrénées est membre du GIP « Ma Région, Ma Santé » et a ouvert un Centre de santé à Sainte-Croix-Volvestre. De plus, elle porte le Contrat Local de Santé du Couserans.</p>	
<p>Défi 4 : « Vivre, créer, partager : un projet culturel pour le Couserans »</p>	
<p>✓ <u>Orientation n°1</u> : développer un service majeur à la population</p>	
<p>✓ <u>Orientation n°2</u> : poursuivre la qualification des pratiques</p>	
<p>✓ <u>Orientation n°3</u> : développer l'économie directe et indirecte de la culture</p>	
<p>✓ <u>Orientation n°5</u> : développer les projets et les outils valorisant les pratiques culturelles du territoire</p>	
<p>Défi 5 : « Pour un territoire sportif, vecteur d'une image dynamique et positive »</p>	
<p>✓ <u>Orientation n°1</u> : Faire valoir le sport comme vecteur de développement personnel, économique et social notamment pour les jeunes</p>	
<p>✓ <u>Orientation n°2</u> : Renforcer l'offre sportive et penser le sport à l'échelle du Couserans à partir des clubs</p>	
<p><b>Projet de charte PNR des Pyrénées Ariégeoises 2025-2040</b></p>	
<p>Ambition 1 : Le capital humain, clé de voûte du territoire</p>	
<p>Orientation 1.1: Mettre la connaissance au cœur des réflexions et des actions collectives</p>	
<p>Orientation 1.2 : Développer l'éducation, la formation et la professionnalisation</p>	
<p>Orientation 1.3 : Conforter l'attractivité des Pyrénées Ariégeoises</p>	

⇒ **Préserver et développer des emplois de qualité**

<p><b>STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</b></p>	<p><b>HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE DU COUSERANS</b></p>
<p><b><u>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</u></b></p>	
<p>Stratégie régionale Emploi-Croissance 2022-2028, Pacte pour l'Embauche</p>	
<p><b><u>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT</u></b></p>	
<p>Plan départemental de développement stratégique Ariège 2030</p>	
<p>Orientation majeure 1 : un département qui agit pour et avec les territoires pour un développement enraciné et durable et pour la mobilité de ses habitants</p>	
<p>Orientation majeure 2 : un département qui agit pour et avec les citoyens dans une solidarité renouvelée et responsable</p>	
<p><b><i>Orientations stratégiques partagées</i></b></p> <p><b>POUR UN TERRITOIRE ÉCONOMIQUEMENT OUVERT, IDENTIFIÉ, ORGANISÉ ET TOURNE VERS LA QUALITÉ</b></p> <p>- Se positionner dans les réseaux d'échanges et flux économiques (numérique et transport)</p>	

<p align="center"><b><u>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</u></b></p> <p align="center"><b>Projet de territoire du Couserans 2016-2026</b></p> <p>Défi 1 : « Pour un territoire économiquement ouvert, identifié, organisé &amp; tourné vers la qualité »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <u>Orientation 1</u> : Se positionner dans les réseaux d'échanges et flux économiques</li> <li>✓ <u>Orientation 3</u> : Soutenir l'agriculture et les filières alimentaires de qualité <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <u>Orientation 4</u> : Investir les filières en devenir</li> </ul> </li> </ul> <p>Défi 2 : « Le tourisme au cœur du Couserans : vers un accueil de qualité et une offre reconnue »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <u>Orientation n°1</u> : Améliorer le cadre de séjours et renforcer les synergies entre les filières économiques</li> </ul> <p align="center"><b>Projet de Charte PNR des Pyrénées Ariégeoises 2025-2040</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <u>Ambition 1</u> : Le capital humain, clé de voûte du territoire</li> </ul> <p>Orientation 1.1 : Mettre la connaissance au cœur des réflexions et des actions collectives  Orientation 1.2 : Développer l'éducation, la formation et la professionnalisation  Orientation 1.3 : Conforter l'attractivité des Pyrénées Ariégeoises <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <u>Ambition 2</u> : Les Pyrénées Ariégeoises au cœur des enjeux du XXIème siècle</li> </ul> </p> <p>Orientation 2.3 : Instaurer et soutenir un modèle économique durable, sobre et solidaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir l'agriculture et les filières alimentaires de qualité</li> <li>- Investir les filières en devenir : mise en réseau, approche emplois et compétences, accompagnement de projets collectifs, promotion des filières</li> </ul> <p align="center"><b><u>LE TOURISME AU CŒUR DU COUSERANS : VERS UN ACCUEIL DE QUALITÉ ET UNE OFFRE SAISONS RECONNUE</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer le cadre de séjour (hébergement),</li> <li>- Renforcer, organiser et investir la destination Couserans, en structurant et qualifiant l'offre par filières et en renforçant les principes de tourisme durable</li> </ul>
---	---

⇒ **Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables**

<p align="center"><b>STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</b></p>	<p align="center"><b>HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE DU COUSERANS</b></p>
<p align="center"><b><u>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</u></b></p> <p>Etats généraux du Rail et de l'intermodalité, Plan Rail et plan Vélo, Stratégie régionale Emploi-Croissance</p> <p align="center"><b>Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADET – Occitanie 2040</b></p> <p><b>Rééquilibrage=</b> maîtriser la croissance des métropoles, et valoriser le potentiel de développement de tous les territoires</p> <p><b>Objectifs thématiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→<b>Mobilité</b> : garantir l'accès à des mobilités du quotidien pour tous les usagers en assurant l'équité territoriale, en facilitant les modes innovants de transports collectifs, en développant des modes de mobilité active, en développant la coopération entre les autorités organisatrices, en limitant la consommation énergétique finale liée aux transports.</li> <li>- <b>Services</b> : favoriser l'accès aux services de qualité en harmonisant et mutualisant l'offre de services entre les différents territoires, en favorisant la préservation des commerces en centres-villes et cœurs de village, en développant de nouveaux services dans les bourgs-centres, les petites villes, les villes moyennes et les quartiers prioritaires de la ville, en assurant l'égalité territoriale dans l'accès à la formation, et en prenant en compte les besoins spécifiques des différentes catégories de résidents ou d'usagers du territoire ;</li> <li>- <b>Habitat</b> : développer un habitat adapté aux besoins et à la diversité sociale en encourageant une production plus importante de logements (notamment sociaux) en privilégiant la densification et la rénovation du parc existant, en diversifiant l'offre de logements pour répondre aux</li> </ul>	<p align="center"><b><i>Orientations stratégiques partagées</i></b></p> <p align="center"><b><u>HABITER ET VIVRE MIEUX A TOUS LES AGES EN COUSERANS</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter l'accès aux services pour tous et en tous lieux</li> <li>- Renforcement de l'offre et de la qualité des solutions de mobilité de proximité du territoire</li> <li>- Adaptation et développement du parc de logements</li> </ul>

<p>parcours de vie des habitants, en luttant contre la précarité énergétique des ménages, en prenant en compte la santé et la qualité de l'air dans les projets d'habitat, en prenant en compte les spécificités liées aux dynamiques des territoires littoraux et de montagne (mutation des stations).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Métropoles</b> : limiter les effets négatifs d'une trop grande concentration dans les métropoles via, notamment, la coordination des politiques d'accueil, l'amélioration de l'équilibre population/emploi ou la mise en place de systèmes performants de mobilité. Consolider les moteurs métropolitains en renforçant les fonctions métropolitaines et le positionnement à l'international, et en développant le dialogue intermétropoles.</li> <li>- <b>Territoires d'équilibre / centralités</b> : développer les nouvelles attractivités par la promotion d'un maillage en territoires d'équilibres et centralités locales et par le renforcement de l'équilibre population-emploi en facilitant l'implantation d'activités dans les petites et moyennes villes, ainsi, que dans les bourgs-centres.</li> <li>- <b>Coopérations</b> : renforcer les synergies territoriales en développant les liens entre territoires</li> </ul> <p><b>- Volet montagne et ruralité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Offre territoriale</b> : garantir dans les massifs et les territoires de faibles densités un socle de services et l'accès aux ressources extérieures</li> <li>- <b>Complémentarité</b> : inciter aux coopérations entre territoires et avec les espaces métropolitains</li> <li>- <b>Economie rurale et de montagne</b> : accompagner la transition et le développement des économies dans les territoires ruraux et de montagne</li> </ul>	
<p style="text-align: center;"><b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT</b></p> <p>Plan départemental de développement stratégique Ariège 2030</p> <p>Orientation majeure 1 : un département qui agit pour et avec les territoires pour un développement enraciné et durable et pour la mobilité de ses habitants</p> <p>Stratégie axée sur l'équilibre territorial et démographie, mobilité / infrastructures, développement économique territorial intégré (agriculture, forêt, ESS), développement économique durable et valorisation équilibrée des ressources (transition énergétique comme ressort de l'activité économique, économie circulaire, leadership de la gestion de l'eau)</p>	
<p style="text-align: center;"><b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Projet de territoire du Couserans 2016-2026</b></p> <p><b>Défi 3</b> : « Habiter et vivre mieux à tous les âges en Couserans »</p> <p>✓ <b>Orientation 1</b> : Faciliter l'accès aux services pour tous et en tous lieux</p> <p>La Communauté de communes Couserans-Pyrénées porte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le Plan Global de Déplacement du territoire</li> <li>- la démarche « Couserans à Vélo »</li> <li>- la gestion du Transport à la demande (par délégation de la Région)</li> </ul> <p>- deux programmes d'amélioration de l'Habitat (OPAH-RU du Centre-ville de St Giron et PIG du Couserans)</p> <p>- la Maison France services à Saint-Giron et France services itinérante sur le territoire</p> <p style="text-align: center;"><b>Projet de Charte PNR des Pyrénées Ariégeoises 2025-2040</b></p> <p>Ambition 1 : Le capital humain, clé de voute du territoire Orientation 1.3 : Conforter l'attractivité des Pyrénées Ariégeoises</p> <p>Ambition 2 : Les Pyrénées Ariégeoises au cœur des enjeux du XXI ème siècle Orientation 2.1 : Répondre au défi du changement climatique</p>	

## 6.2 - Objectifs stratégiques partagés et Mesures opérationnelles

Objectif stratégique	
----------------------	--

<b>n°1</b> <b>Habiter et vivre mieux à tous les âges en Couserans</b>	<b>Mesure opérationnelle 1 : Faciliter l'accès aux services pour tous et en tous lieux, notamment dans le domaine de la santé</b>
	<b>Mesure opérationnelle 2 : Adapter et développer le parc de logements</b>
<b>Objectif stratégique n°2</b> <b>Pour un territoire économiquement ouvert, identifié, organisé et tourné vers la qualité</b>	<b>Mesure opérationnelle 1 : Renforcer l'offre et la qualité des solutions de mobilité du territoire, se positionner dans les réseaux d'échanges et flux économique</b>
	<b>Mesure opérationnelle 2 : Rechercher les synergies, organiser l'accueil des entreprises et investir les filières en devenir à l'échelle du Couserans</b>
	<b>Mesure opérationnelle 3 : Soutenir l'agriculture et les filières alimentaires de qualité</b>
<b>Objectif stratégique n°3</b> <b>Le tourisme au cœur du Couserans : vers un accueil de qualité et une offre 4 saisons reconnue</b>	<b>Mesure opérationnelle 1 : Améliorer le cadre de séjour (hébergement)</b>
	<b>Mesure opérationnelle 2 : Renforcer, organiser et investir la Destination et les locomotives du Couserans en structurant l'offre par filières et en renforçant les principes de tourisme durable</b>
<b>Objectif stratégique n°4</b> <b>Faire de la culture et du sport des leviers de développement territorial</b>	<b>Mesure opérationnelle 1 : Vivre, créer, partager un projet culturel pour le Couserans</b>
	<b>Mesure opérationnelle 2 : Pour un territoire sportif, vecteur d'une image dynamique et positive</b>
<b>Objectif stratégique n°5</b> <b>Un environnement riche, de qualité, à préserver et partager</b>	<b>Mesure opérationnelle 1 : Préserver, développer et valoriser les espaces naturels, la biodiversité et le patrimoine</b>
	<b>Mesure opérationnelle 2 : Maîtriser et encadrer l'utilisation de la ressource en eau et valoriser ses atouts</b>
	<b>Mesure opérationnelle 3 : Améliorer la gestion des déchets, leur collecte, valoriser leur traitement</b>
	<b>Mesure opérationnelle 4 : Développer et optimiser les énergies renouvelables, s'adapter aux changements climatiques / Accompagner et valoriser la croissance verte</b>

Pour chaque mesure opérationnelle, une fiche-mesure annexée au présent contrat projette les enjeux partagés et fixe une feuille de route territoriale sur-mesure pour la période 2022-2028 permettant d'y répondre. Cette feuille de route identifie en particulier les projets structurants prioritaires qui en découlent.

## **ARTICLE 7 : INTERVENTION DU DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE DANS LE CADRE DU PRÉSENT CONTRAT**

Le Conseil départemental de l'Ariège aura pour objectifs d'offrir des services de qualité et suffisants pour répondre aux populations existantes et nouvelles et garantir l'attractivité des territoires. Le Département pourra mobiliser l'ensemble des dispositifs d'intervention actuels ou à venir qui s'appliqueront aux contrats 2022-2028 et qui répondront au plan de développement stratégique Ariège 2030 et au Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public.

<b>DISPOSITIFS</b>
<b>Offrir des services de qualité et suffisants pour répondre aux populations existantes et nouvelles à l'horizon 2030</b>
<p>Équipements de services essentiels au public au titre de la solidarité territoriale et du soutien aux pôles de services (Équipements structurants)</p> <p>Équipements de services pour la petite enfance</p> <p>Équipements publics structurants dont lecture publique et équipements sportifs</p> <p>Aides en faveurs des offices de tourisme</p> <p>Investissements réalisés par les structures de l'économie sociale et solidaire et circulaire</p> <p>Équipements contribuant au développement de l'économie sociale et solidaire</p> <p>Politiques de l'habitat et de l'aménagement urbain</p> <p>Très haut débit numérique</p> <p>Plan départemental pour le développement des mobilités actives</p> <p>Développement des énergies renouvelables et efficacité énergétique</p> <p>Fonds Transition énergétique – sobriété énergétique</p> <p>Fonds départemental d'action locale (FDAL)</p>
<b>Attractivité des territoires</b>
<p>Aides à l'immobilier d'entreprises des secteurs de l'industrie, des services à l'industrie et de l'artisanat de production</p> <p>Aides à l'immobilier d'entreprises du secteur des services de proximité</p> <p>Maintien des services marchands essentiels à la population en milieu rural</p> <p>Services essentiels pour l'exercice d'activités de santé de proximité</p> <p>Aides aux aménagements et équipements touristiques participant au développement de la destination</p> <p>Aides à l'immobilier d'entreprises du secteur du tourisme</p> <p>Aide à l'investissement des structures d'insertion de l'activité économique</p> <p>Aides aux structures de tourisme social</p> <p>Aides en faveur des stations de ski</p> <p>Fonds départemental d'action locale (FDAL)</p>

## **ARTICLE 8 : INTERVENTION DE LA RÉGION OCCITANIE DANS LE CADRE DU PRÉSENT CONTRAT**

Le contrat Territorial Occitanie 2022-2028 mobilise **l'ensemble des politiques et dispositifs d'intervention de la Région sur la base de ses compétences d'intervention et des axes prioritaires définis dans le prochain CPER et les nouveaux programmes de Fonds Européens.**

Par ailleurs, cette nouvelle génération de politique territoriale mobilise aussi l'ensemble des opérateurs régionaux :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité

- La Foncière Agricole d'Occitanie
- AGEPY : Agence des Pyrénées

La Région recherchera à optimiser l'incitativité et la différenciation de son intervention, pour renforcer l'impact de l'action régionale en faveur du rééquilibrage territorial, et de la promotion d'un nouveau modèle de développement plus sobre, plus vertueux et plus juste.

Au titre de la solidarité territoriale, une attention particulière sera portée aux projets situés dans des Communes de Montagne, des Communes Bourgs centres ou dans des quartiers relevant de la géographie prioritaire de la ville.

D'autre part, les actions concourant à la préservation de la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique (actions sur les continuités écologiques notamment : trames vertes, bleues et noires), du projet territorial de l'énergie et aux enjeux de conciliation seront particulièrement encouragés.

La Région apportera une attention particulière, dans le cadre de ce contrat, d'une part, à l'innovation et à l'expérimentation territoriale, et d'autre part, à la démarche « Territoire d'innovation pour un aménagement durable » inscrite au PACTE VERT pour développer une offre de services nouvelle en accompagnant en ingénierie et financièrement des projets d'expérimentations sur l'habitat durable, l'urbanisme transitoire, l'intermodalité et le développement de la nature en ville.

## **ARTICLE 9 : INTERVENTION DES FONDS EUROPEENS DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT**

---

En tant qu'autorité de gestion du Programme Régional Occitanie FEDER-FSE 2021-2027 et en tant qu'autorité de gestion régionale du FEADER 2023-2027, la Région veillera à la mobilisation des fonds européens en cofinancement des projets prioritaires retenus dans les Programmes Opérationnels Prévisionnels découlant du présent contrat.

La sollicitation déjà effective ou à prévoir d'un cofinancement européen FEDER, FSE+ ou FEADER sera systématiquement mentionnée dans les Programmes Opérationnels Prévisionnels. Cette indication ne se substitue cependant pas au dépôt d'un dossier de demande de subvention par le porteur de projet selon les modalités spécifiques à chaque programme européen.

Enfin, le présent Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 constitue la Démarche Territoriale Intégrée de référence pour la mise en œuvre des fonds européens :

- **Au titre du Groupe d'Action Locale (GAL) LEADER Couserans**, dont la structure porteuse est le Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises (candidature en cours auprès de la Région),
- **Au titre de l'approche Territoriale Intégrée 5 (OS5) du FEDER 2021-2027**,
- **Au titre du Programme POCTEFA.**

## **ARTICLE 10 : GOUVERNANCE**

---

L'élaboration du Projet de Territoire, du Contrat Cadre et des Programmes Opérationnels annuels, ainsi que leur mise en œuvre, reposeront sur une forte implication de l'ensemble des acteurs, et notamment sur la mobilisation de 3 instances de gouvernance :

1. Un **Comité Territorial de Pilotage stratégique et de suivi** est créé à l'échelle du territoire du Couserans.

Ce comité, réuni à l'initiative du Territoire, a pour missions :

- D'approuver le Contrat Cadre avant validation par les instances délibérantes de chaque cosignataire,
- D'identifier, de sélectionner, de prioriser les projets présentés aux partenaires cofinanceurs dans chaque Programme Opérationnel annuel,
- D'apprécier chaque année l'état d'avancement de la programmation, qui pourra donner lieu le cas échéant à des propositions de modifications de programmation par voie d'avenant,
- D'ajuster si nécessaire le contrat cadre, notamment dans son article 6.1 relatif aux Trajectoires d'Engagement,
- De fixer, de manière annuelle, la feuille de route partenariale en matière d'ingénierie territoriale sur le territoire,
- De procéder à l'évaluation permanente des conditions de mise en œuvre du contrat et à la tenue du document de suivi « Programme Pluriannuel de Projets et d'Investissements 2022-2028 »

Ce comité est composé des représentants des cosignataires du contrat, des services de l'Etat.

2. **Une Conférence des Maires**, organisée par le territoire de projet, réunie à l'initiative du territoire, au moins une fois par an, lors du processus d'élaboration du Programme Opérationnel Prévisionnel, pour prendre en compte les besoins de chaque commune.

3. **Un Comité Participatif Citoyen Local**, représentatif de la diversité des habitants et acteurs du territoire, sera institué selon des modalités propres à chaque territoire, dans le respect de la parité.

Lorsqu'il existe, le Conseil de Développement pourra constituer ce Comité. Ses membres devront être tenus informés des projets de Programmes Opérationnels Prévisionnels afin de pouvoir formuler, à l'attention du Comité de Pilotage, des observations, avis et propositions.

L'organisation d'espaces d'information citoyenne et de débats participatifs sera encouragée. A travers leur participation, il s'agit de contribuer à la réappropriation par les habitants des enjeux et de l'avenir de leur territoire.

4. Un **Comité d'orientation et de Programmation**, dit « Comité des Financeurs » est organisé à l'échelle départementale.

Commun à l'ensemble des contrats du département de l'Ariège, ce Comité a notamment pour missions :

- En fin de premier semestre, d'examiner et valider les programmes opérationnels annuels en apportant une information sur les montants de subvention possible pour les dossiers complets,
- En fin d'année, le Comité des Financeurs pourra être amené à se réunir afin de :
  - Valider, de manière exceptionnelle, la programmation de quelques projets qui n'étaient pas connus lors du Comité des Financeurs de fin de premier semestre,
  - Réaliser le bilan des aides approuvées dans le cadre du programme opérationnel annuel, ainsi que le bilan de la programmation des fonds européens gérés par la Région (FEDER, FSE, FEADER) ou le Département (subvention globale FSE),
  - Echanger sur les grands projets qui devraient émerger lors du programme opérationnel de l'année N+1.

Le secrétariat général du Comité des Financeurs des politiques contractuelles territoriales dans le département est assuré par le Conseil départemental de l'Ariège.

Les programmes opérationnels annuels et bilans sont mis à jour, établis et présentés en Comité des financeurs par le Conseil départemental de l'Ariège, sur la base des éléments communiqués par les structures porteuses des CTO. Ces dernières, ainsi que les communautés de communes, pourront être interrogées durant la réunion pour apporter des précisions complémentaires sur les projets examinés. Au préalable, une ou plusieurs réunions techniques seront organisées pour stabiliser et valider les données relatives au cofinancement des dossiers programmés.

Au titre de sa mission de coordination et de secrétariat général, le Conseil départemental rédige un PV de séance de chaque réunion du Comité des Financeurs, qui répertorie notamment l'ensemble de la programmation validée avec les plans de financement prévisionnels issus du programme opérationnel annuel et les aides acquises correspondantes des partenaires financeurs mises à jour, s'il y en a. Ce compte-rendu, co-signé par la Région et le Département, est diffusé à l'ensemble des participants.

A l'issue du Comité des Financeurs, le Conseil départemental présente à la Commission préliminaire compétente et en suivant à la Commission permanente, la programmation validée en Comité des Financeurs avec les participations départementales. En concertation avec les directions chargées de l'instruction des différents dossiers programmés, il est ensuite procédé à la notification des décisions et des aides allouées aux maîtres d'ouvrage

Enfin, et en lien avec le Volet Territorial du prochain CPER 2021-2027, il est prévu un processus de convergence et de complémentarité entre le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) et le Contrat Territorial Occitanie (CTO) qui précisera, au travers d'un **Pacte Territorial Occitanie**, la gouvernance partagée sur le territoire ainsi que, les modalités de programmation coordonnées des opérations.

## **ARTICLE 11 : RENFORCEMENT ET COORDINATION DE L'INGENIERIE TERRITORIALE SUR LE TERRITOIRE DU COUSERANS**

---

La qualité de l'ingénierie territoriale est un facteur décisif de la réussite de l'ambition du présent contrat et de la capacité de transformation, d'innovation et d'expérimentation du territoire.

Le renforcement de l'ingénierie territoriale repose sur :

- Le développement et la montée en compétence des ressources d'ingénierie internes du territoire,
- L'identification et la mobilisation coordonnée de l'offre d'ingénierie disponibles sur le territoire à l'initiative des partenaires du présent contrat et de leurs opérateurs, de l'Etat ou de tout autre opérateur.

### **Pour tous les territoires :**

L'ensemble des partenaires s'engagent à privilégier la coordination de leurs moyens d'ingénierie dans le cadre d'un nouveau partenariat technique, stratégique et opérationnel animé dans le cadre du présent contrat.

### **Pour les territoires ruraux :**

La Région Occitanie s'engage à soutenir l'ingénierie territoriale interne du territoire, y compris l'animation et les actions du Conseil de Développement ou du Comité Participatif Citoyen Local, selon les modalités d'intervention de son dispositif spécifique d'intervention.

Le territoire devra démontrer comment l'ingénierie ainsi mobilisée, est mise au service du déploiement sur le territoire des politiques et priorités régionales, en articulation avec l'ingénierie externe disponible. A ce titre, une participation active du territoire dans le Réseau Régional des Développeurs Territoriaux Occitanie est attendue.

## **ARTICLE 12 : MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE ET DE SUIVI DU CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE**

---

### **12.1 Le Programme opérationnel annuel, outil de mise en œuvre opérationnelle du contrat**

Au début de chaque année, et en articulation avec l'élaboration et l'adoption des budgets communaux et intercommunaux, la mise en œuvre opérationnelle du Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 se traduira par l'élaboration d'un Programme Opérationnel Annuel.

Ce Programme Opérationnel recense l'ensemble des projets d'investissement du territoire de projet, des intercommunalités et des communes du territoire et de leurs groupements ou opérateurs, qui souhaitent solliciter le soutien des partenaires du Contrat durant l'exercice concerné.

Pour cela **les projets devront être qualifiés** par l'ensemble des partenaires dans le cadre du dialogue territorial, afin de s'assurer que le projet répond aux conditions cumulatives suivantes :

- Contribuer significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contrevenir à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantir la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Ce Programme Opérationnel devra être validé par le Comité de Pilotage, au plus tard à la fin du premier semestre. Pour cela :

- Le projet de P.O doit être transmis, par le territoire, dans sa première version fin janvier,
- Il fera l'objet d'un dialogue de gestion dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre, pour une validation au plus tard à la fin du premier semestre.

Le **Programme Opérationnel Annuel** pourra faire l'objet d'avenant en cours d'année si nécessaire.

L'inscription d'un projet dans le Programme Opérationnel ne vaut pas demande de subvention.

- Tout projet inscrit dans le Programme Opérationnel Annuel doit faire l'objet du dépôt d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention concerné.

La qualification d'un projet, dans le Programme Opérationnel ne vaut pas promesse de subvention mais signifie l'intérêt des partenaires sur le projet.

- Le plan de financement prévisionnel indiqué pour chaque projet dans le Programme Opérationnel correspond à la sollicitation du porteur de projet et est strictement indicatif.

- L'aide et son montant définitif accordée ne peuvent être confirmés qu'après instruction technique, administrative et financière du dossier.

En fin d'année, le Programme Opérationnel est clôturé.

- L'inscription des projets pour lesquels l'aide des partenaires, signifiée par le dépôt d'un dossier de demande de subvention dûment complété, n'a pas été sollicitée est annulée.
- Ces projets peuvent, le cas échéant, être proposés à nouveau dans le cadre d'un Programme Opérationnel ultérieur.

**/!\ Afin de disposer d'une vision prospective et d'une approche globale de l'aménagement du territoire, les projets d'investissement communaux, intercommunaux ou territoriaux doivent être proposés dans le projet de Programme Opérationnel Annuel, établi par le territoire, en vue d'échanges entre les partenaires financiers.**

**Ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :**

- Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert
- Inscription dans un programme opérationnel annuel
- Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur

## **12.2 – Le Programme Pluriannuel Prévisionnel de Projets et d'Investissements 2022-2028, outil de suivi pluriannuel indicatif du Contrat Territorial Occitanie**

En parallèle à l'adoption du présent Contrat, les partenaires conviennent de tenir à jour en continu un « **Programme Pluriannuel Prévisionnel de Projets et d'Investissements** » non contractuel, pré-identifiant la liste indicative et prévisionnelle des projets d'investissement sur le territoire pour la période 2022-2028.

Ce document évolutif constitue un outil de suivi en temps réel du contrat et de ses perspectives à venir et recense notamment :

- Les grands équipements pour le développement de l'activité et l'offre de services nécessaires pour les différents bassins de vie du territoire sur la durée du Contrat.
- Les types de projets d'intérêt local devant être menés sur la période 2022-2028.
- Les projets de renouvellement urbain et les projets résultant des Contrats Bourgs-Centres Occitanie 2022-2028 qui sont parties intégrantes du présent contrat.
- Les projets immobiliers et fonciers structurants portés par la Région et/ou dont elle est maître d'ouvrage (lycées, CREPS et sport, Culture, Économie...).

## **ARTICLE 13 : MODALITÉS D'ÉVALUATION**

Dans le cadre du contrat territorial, une approche qualitative sera recherchée pour valider et mettre en œuvre prioritairement des actions en cohérence avec le PACTE VERT. Une politique et des outils d'évaluation devront être mis en place par le territoire de projet en partenariat avec la Région.

L'évaluation des politiques publiques mises en œuvre au travers du présent Contrat territorial comporte plusieurs enjeux :

- Permettre aux citoyens d'en apprécier la valeur en rendant les effets des politiques publiques plus visibles et plus lisibles ;
- Contribuer au débat démocratique, notamment autour des rapports d'évaluation, et à la participation citoyenne ;

Fait à Saint-Girons, le 12 juillet 2023

**Le Président du PNR des Pyrénées Ariégeoises**

Kamel CHIBLI



**La Présidente du Conseil Régional Occitanie**

Carole DELGA



**La Présidente du Conseil Départemental de l'Ariège**

Christine TEQUI



**Le Président de la Communauté de Communes Couserans Pyrénées**

Jean-Noël VIGNEAU



- Réorienter les stratégies des cofinanceurs si nécessaire.

Une évaluation ciblée des principaux projets financés au titre du présent Contrat pourra utilement être effectuée, au travers notamment d'une sélection d'indicateurs définis dans le PACTE VERT.

#### **ARTICLE 14 : MODALITÉS DE PUBLICITÉ ET D'INFORMATION**

---

Mention sera faite par le PNR des Pyrénées Ariégeoises et la Communauté de communes Couserans Pyrénées de la référence au présent Contrat pour toute opération tant intellectuelle que matérielle conduite à ce titre.

En particulier, les logotypes des partenaires co-financeurs, conformes à leurs chartes graphiques respectives, doit figurer sur tous les documents, matériels ou réalisations financées dans le cadre du présent contrat.

#### **ARTICLE 15 : CONDITIONS DE MODIFICATIONS**

---

Le présent contrat peut faire l'objet de modifications par voie d'avenant sous réserve d'un accord entre les parties signataires.

---

**ANNEXE 1**  
**Objectifs stratégiques et fiches mesures**

---

L'inscription d'un projet au sein d'une fiche action n'engage pas les partenaires du CTO du Couserans sur l'accompagnement financier du projet.

Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :

- Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ;
- Inscription dans un programme opérationnel annuel (cf. article 12) ;
- Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.

**Objectif stratégique 1 : Habiter et Vivre mieux à tous les âges en Couserans**

**Fiche mesure n° 1.1 : Faciliter l'accès aux services pour tous et en tous lieux, notamment dans le domaine de la santé**

**Présentation de la mesure n° 1.1 en lien avec l'objectif stratégique 1**

**- Contexte général :**

La faible densité de notre territoire (18 hab./km<sup>2</sup>) favorise la polarisation des services et activités au sein des pôles de proximité et de services intermédiaires. Par ailleurs, les difficultés de mobilités compliquent l'accessibilité des services pour une partie de la population (personnes âgées, ménages sans voiture, jeunes). Faciliter l'accès aux services pour tous et en tous lieux est donc un enjeu prioritaire de notre territoire.

Pour y répondre, nous soutenons la redynamisation des pôles d'équilibre ainsi que le maillage des services pour assurer un meilleur rééquilibrage. L'amélioration des outils de planification, comme la relance du SCOT, permettrait d'accompagner ce travail sur les polarités à renforcer : l'opportunité d'aller dans ce sens sera débattue.

Le Couserans est doté d'un maillage important en termes d'offre de santé, avec la présence de 6 maisons de santé, complété dernièrement par l'ouverture du premier centre de santé d'Occitanie sur la commune de Sainte-Croix Volvestre, fruit d'une coopération entre la Région, le GIP ma santé ma Région et la Communauté de communes Couserans-Pyrénées, venant compléter et consolider l'offre de soins déjà présente sur le Couserans. De plus, une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) a vu le jour en Couserans, l'une des premières de la région créée il y a quelques années et ayant pour but de faciliter et coordonner différents professionnels sur le territoire afin de pouvoir faciliter l'accès aux soins des habitants.

**- Objectifs et contenu de la mesure :**

- Accompagner la ville centre et les bourgs d'équilibre du territoire dans leurs projets de développement (Bourgs Centres Occitanie, PVD)
- Couvrir le territoire en offres et services de façon cohérente (maillage)
- Renforcer l'accueil par une offre de services de proximité coordonnée et accessible tout au long du parcours de vie
- Mettre en place des formes innovantes de services mutualisés au public
- Renforcement et structuration de l'offre globale de santé

**- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :**



- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- S'adapter au changement climatique
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité prévenir et réduire les pollutions

**- Liste prévisionnelle de projets concernés par cette mesure :**

- Assurer le maillage territorial en Structures de Santé pluriprofessionnelles (Centre de Santé du Volvestre en 2022)
- Maintenir et développer l'accès aux services publics (Maisons de services aux publics / France services à St Girons et France services itinérants dans 5 bourgs d'équilibre)

- **Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028** : 2022-2028

**Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

- Taux de couverture du territoire en offre de santé (évolution)
- Fréquentation des France services (Saint-Girons et itinérante)

**Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

- CPER : objectif stratégique n°3 - « Promouvoir un développement équilibré des territoires de l'Occitanie »
- Programme LEADER – GAL Couserans (stratégie en cours d'élaboration)
- Programme FEDER-FSE 2021-2027 : Priorité 5 - « Promouvoir le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités et en favorisant les ressources »

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure :**

Lien avec la politique « Bourgs Centres Occitanie »

## **Objectif stratégique 1 : Habiter et Vivre mieux à tous les âges en Couserans**

### **Fiche mesure n° 1.2 : Adapter et développer le parc de logements**

#### **Présentation de la mesure n° 1.2 en lien avec l'objectif stratégique 1 :**

##### **- Contexte général :**

Le parc de logements du Couserans présente une majorité de maisons individuelles anciennes, peu adaptées à la demande actuelle, et affiche un fort taux de vacance notamment au sein des centres bourgs.

Cette situation nécessite une double action pour adapter et développer le parc de logements. Il s'agit d'une part de favoriser la rénovation énergétique du parc et d'autre part de soutenir la rénovation, la modernisation et l'adaptation de l'offre aux besoins observés.

Cette orientation vise notamment le développement de solutions d'habitat plus adaptées à une population vieillissante et/ou à mobilité réduite, dont il est important de favoriser le maintien à domicile. Le public jeune (étudiants, saisonniers, jeunes actifs) mérite aussi une attention particulière et des solutions adaptées sont à faire émerger.

##### **- Objectifs et contenu de la mesure :**

- Mettre en place des dispositifs de rénovation des logements
- Proposer une nouvelle offre de logement adaptée au besoin du territoire
- Diminuer la vacance des logements
- Diminuer les consommations énergétiques du parc bâti via notamment l'accompagnement à la mise en œuvre du dispositif régional de guichet unique de la rénovation énergétique porté en Ariège par l'ALEDA

##### **- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :**



- S'adapter au changement climatique
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- Préserver et développer des emplois de qualité
- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.

##### **- Liste prévisionnelle de projets concernés par cette mesure :**

- Mettre en œuvre les nouveaux programmes d'amélioration de l'Habitat (PIG sur le Couserans et OPAH-RU sur le centre-ville de St Girons) pour améliorer l'offre de logements sur le territoire
- Accompagner la revitalisation du quartier Saint-Valier (St Girons) et des centres bourgs d'équilibre
- Accompagner la création ou la réhabilitation de logements sociaux communaux (ex. Riverenert, Encourtiech, Rimont...)
- Accompagner le déploiement de projets d'habitats inclusifs et/ou de résidences autonomie (hors compétence Région)

##### **- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 : 2022-2028**

#### **Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

- Nombre de logements rénovés / créés
- Évolution du taux de vacance des logements

#### **Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

- CPER : objectif stratégique n°2 - « Promouvoir la transition vers un développement soutenable et résilient »
- Programme LEADER – GAL Couserans (stratégie en cours d'élaboration)
- Programme FEDER-FSE 2021-2027 : Priorité 2 « Agir face à l'urgence climatique et pour une économie décarbonée » - Priorité 5 - « Promouvoir le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités et en favorisant les ressources »

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure :**

Lien avec la politique « Bourgs Centres Occitanie »

**Objectif stratégique 2 : Pour un territoire économiquement ouvert, identifié, organisé et tourné vers la qualité**

**Fiche mesure n° 2.1 : Renforcer l'offre et la qualité des solutions de mobilité du territoire, se positionner dans les réseaux d'échanges et flux économique**

**Présentation de la mesure n° 2.1 en lien avec l'objectif stratégique 1**

**- Contexte général :**

Favoriser un mieux vivre en Couserans et l'accessibilité aux services, équipements et activités implique le renforcement de l'offre et de la qualité des solutions de mobilité proposées sur le territoire. Sans accès direct aux principaux flux d'échanges ni connexion transfrontalière, le Couserans affiche un enclavement certain pouvant représenter un frein pour son développement économique.

Il faut ainsi soutenir le développement de l'offre de mobilité partagée, douce et décarbonée, permettant de proposer d'autres alternatives aux ménages ne disposant pas de voiture et de limiter par ailleurs l'autosolisme, afin de favoriser l'ouverture du territoire, à travers une meilleure inscription au sein des principaux flux d'échanges régionaux et transfrontaliers.

Cette ouverture vers l'extérieur doit également s'accompagner d'une plus grande accessibilité numérique, qu'il s'agisse de certaines zones d'habitats mal couvertes, ou d'espaces d'activités économiques.

Il convient également de mener un travail sur les démobilités, en étudiant notamment les possibilités locales en matière de télétravail et de téléservices.

**- Objectifs et contenu de la mesure :**

- Diversifier l'offre de mobilité sur le territoire
- Faciliter l'usage du transport à la demande
- Développer les modes doux / mobilités décarbonées
- Améliorer les liaisons urbaines entre les centralités
- Accompagner la ville centre et les bourgs d'équilibre du territoire dans leurs projets de développement (Bourg Centre, PVD) sur la mobilité
- Désenclaver le territoire et le raccorder au tissu économique départemental, régional et transfrontalier
- Améliorer l'accessibilité numérique du territoire tant pour les zones d'habitat que pour les espaces d'activités économiques
- Accompagner la mutation de l'économie via les nouveaux usages de l'économie numérique (télétravail, télésanté...) et les nouvelles opportunités dans le positionnement du Couserans (via le e-tourisme, e-commerce...)

**- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :**



- S'adapter au changement climatique
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité prévenir et réduire les pollutions
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- Préserver et développer des emplois de qualité

**- Liste prévisionnelle de projets concernés par cette mesure :**

- Réaliser le pôle d'échanges multimodal de Saint-Girons et la Maison de la Mobilité
- Élaborer et mettre en œuvre un Plan Vélo intercommunal (avec une attention au développement de l'offre cyclotourisme)

- Assurer et optimiser le Service de Transport à la demande
- Assurer le maillage territorial du Dispositif d'autostop organisé (Rézo Pouce)
- Développer de nouveaux itinéraires cyclables et sécuriser les traversées de la voie verte V81
- Structurer et sécuriser la traversée de l'agglomération de Saint-Girons par la voie verte (V81) et développer de nouveaux itinéraires cyclables
- Raccorder le Couserans à l'A64 et engager le projet de pénétrante Nord de Saint Girons
- Maintenir les liaisons routières régionales connectées au réseau ferroviaire
- Soutenir l'offre logistique pour optimiser la desserte du territoire (étude sur les besoins et opportunités en matière de logistique)
- Poursuivre le plan Haut-Débit / déploiement de la fibre optique porté par le CD09

**- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 : 2022-2028**

**Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

- Nombre de kilomètres de cheminement doux réalisés
- Taux d'utilisation du Transport à la demande (évolution)
- Nouvelles liaisons reliant le Couserans au reste du territoire départemental/régional/transfrontalier
- Nombre d'entreprises nouvellement installées

**Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

- CPER : objectif stratégique n°2 - « Promouvoir la transition vers un développement soutenable et résilient »
- Programme LEADER – GAL Couserans (stratégie en cours d'élaboration)
- Programme FEDER-FSE 2021-2027 : Priorité 3 « Agir face à l'urgence climatique en développant les mobilités douces »
- CPER : objectif stratégique n°3 - « Promouvoir un développement équilibré des territoires de l'Occitanie »
- Programme FEDER-FSE 2021-2027 : Priorité 5 - « Promouvoir le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités et en favorisant les ressources »

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure :**

Lien avec la politique « Bourgs Centres Occitanie »

**Objectif stratégique 2 : Pour un territoire économiquement ouvert, identifié, organisé et tourné vers la qualité**

**Fiche mesure n° 2.2 : Rechercher les synergies, organiser l'accueil des entreprises et accompagner les filières en devenir à l'échelle du Couserans**

**Présentation de la mesure n° 2.2 en lien avec l'objectif stratégique 2 :**

**- Contexte général :**

Le territoire du Couserans poursuit une ambition qualitative afin de stimuler le tissu économique, il apparaît prioritaire de poursuivre le développement de dispositifs d'accueil d'entreprises et la détection de projets porteurs ainsi que des filières en devenir.

Il s'agit ainsi de favoriser l'accompagnement des entrepreneurs et porteurs de projets, de mettre à disposition des solutions d'immobilier d'entreprise adaptées, et d'intensifier l'expérimentation et l'innovation locale.

En parallèle, il convient de renforcer l'organisation et l'animation de la filière « commerces » du Couserans, afin d'en améliorer l'attractivité.

L'installation de nouveaux actifs doit également être mieux accompagnée et favorisée, car elle représente une opportunité notable en matière de développement local.

De plus, les filières en devenir devront donc être soutenues : en favorisant les mises en réseaux d'acteurs économiques ; en développant des offres de formations adaptées et en travaillant sur l'évolution des compétences locales ; en accompagnant des projets collectifs ; en participant à la promotion économique de ces filières.

Ces filières, prioritaires pour le territoire sont celles liées :

- à la transition environnementales (construction durable, agriculture biologique, sylviculture douce, etc.)
- aux ressources locales (ENR, bois artisanat d'art et métiers d'art, activités extractives dans le respect d'objectifs de transition écologique)
- à la transition numérique (commerces connectés, tiers lieux, espaces de coworking, télétravail, etc.)
- aux évolutions démographiques (santé, bien être & économie du bien vieillir, etc.)
- à la culture

**- Objectifs et contenu de la mesure :**

- Faciliter l'adaptation et la mutation économique du Couserans, en poursuivant les efforts pour une politique offensive et innovante d'accueil et de maintien d'actifs et d'entreprises, en favorisant les mises en réseaux d'acteurs économiques
- Renforcer l'organisation et l'animation de la filière "commerce" du Couserans afin de maintenir un niveau de service marchand de proximité suffisant et d'assurer un équilibre territorial
- 
- Développer des offres de formation adaptées et en travaillant sur l'évolution des compétences locales, notamment dans le cadre de la Feuille de Route/Schéma Local de la Ville Universitaire d'Équilibre "Foix-Ariège"
- Accompagner les projets collectifs et participer à la promotion économique des filières (par exemple : étude d'opportunité d'un pôle de l'artisanat et des métiers d'art (mutualisation, réalisation) et structuration d'une politique d'accueil des artisans d'art)
- Accompagner les acteurs économiques pour offrir des services innovants et adaptés aux nouveaux comportements sociaux (collaboratifs, participatifs, circulaires), aux évolutions technologiques et proposer une économie plus inclusive
- 
- Accompagner les filières en devenir (mise en réseau, promotion, soutien projets collectifs...) : transition environnementale, ressources locales (ENR, bois artisanat d'art et métiers d'art, activités extractives dans le respect d'objectifs de transition écologique), transition numérique (commerces connectés, tiers lieux, espaces de coworking, télétravail,

etc.), évolutions démographiques (santé, bien être & silver économie, etc.), culturelles et artistiques.

- Accompagner la ville centre et les bourgs d'équilibre du territoire dans leurs projets de développement (Bourg Centre, PVD) sur le volet économique

**- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :**



- Préserver et développer des emplois de qualité
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.
- S'adapter au changement climatique
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions

**- Liste prévisionnelle de projets concernés par cette mesure :**

- Optimiser et qualifier les zones d'activités économiques (« remplissage »)
- Mener la reconversion du site de Ledar à Saint-Girons (friche industrielle)

**- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 : 2022-2028**

**Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

- Nombre d'entreprises nouvellement installées sur les filières prioritaires pour le territoire
- Taux de remplissage des zones d'activités économiques

**Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

- CPER : objectif stratégique n°1 - « Faire rayonner l'Occitanie en capitalisant sur ses atouts d'excellence » - objectif stratégique n°2 - « Promouvoir la transition vers un développement soutenable et résilient » objectif stratégique n°3 - « Promouvoir un développement équilibré des territoires de l'Occitanie »
- Programme LEADER – GAL Couserans (stratégie en cours d'élaboration)
- Programme FEDER-FSE 2021-2027 : Priorité 1 « Soutenir la relance économique et encourager la transformation vers une économie intelligente et innovante »
- Programme FEDER-FSE 2021-2027 : Priorité 2 « Agir face à l'urgence climatique et pour une économie décarbonée »
- Programme FEDER-FSE 2021-2027 : Priorité 5 - « Promouvoir le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités et en favorisant les ressources »
- CPIER Pyrénées

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure :**

Lien avec la politique « Bourgs Centres Occitanie »

**Objectif stratégique 2 : Pour un territoire économiquement ouvert, identifié, organisé et tourné vers la qualité**

**Fiche mesure n° 2.3 : Soutenir l'agriculture et les filières alimentaires de qualité**

**Présentation de la mesure n° 2.3 en lien avec l'objectif stratégique 2 :**

**- Contexte général :**

Malgré une perte de 46% des exploitations et de plus de 11% de la Surface Agricole Utile entre 1988 et 2010, l'agriculture tient encore une place importante dans l'économie (8% des emplois en 2018, Insee) et la culture locale (par exemple, avec l'agropastoralisme).

Bien que qualitatives, les productions agricoles sont encore peu reconnues et on observe un manque de lien entre production et transformation.

Dans la volonté de renforcer l'économie productive locale, il apparaît ainsi nécessaire de soutenir la structuration et le développement de la filière agroalimentaire.

Favoriser l'adaptation de l'agriculture au changement climatique, en travaillant notamment sur la diversification des productions et les changements de procédés, constitue un enjeu important pour le Couserans.

Enfin, le renforcement des synergies entre production, exploitation et consommation, est à soutenir, notamment à travers le développement et la promotion de circuits courts et de proximité.

**- Objectifs et contenu de la mesure :**

- Favoriser l'installation et la transmission des exploitations agricoles
- Soutenir le développement et la structuration de circuits courts : organiser de nouvelles relations de proximités entre producteurs, distributeurs, consommateurs...
- Soutenir les pratiques permettant la préservation de la biodiversité et la qualité paysagère locale
- Accompagner techniquement les différents acteurs des chaînes de production-transformation-approvisionnement-consommation pour introduire et valoriser les produits et savoir-faire-locaux
- Accompagner l'adaptation de l'agriculture au changement climatique (diversification / nouvelles cultures) – Soutenir les expérimentations
- Coordonner des actions sur le foncier pour l'installation et la transmission facilitée de jeunes agriculteurs / Actions spécifiques « Lait » pour compléter la production locale
- Soutenir les démarches de labellisation des productions (Marque « Nou » par exemple, label Bio...)

**- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :**



- S'adapter au changement climatique
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- Préserver et développer des emplois de qualité
- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive

**- Liste prévisionnelle de projets concernés par cette mesure :**

- Accompagner l'émergence du projet d'agri-voltaïsme de Lédar (culture maraîchère + chantier d'insertion + production d'énergie renouvelable)
- Conforter la filière viande autour de l'abattoir du Couserans (en accompagnant son développement)

**- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 : 2022-2028**

**Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

- Nombre d'exploitations agricoles sur le territoire et évolution (reprise / installation)
- Nombre d'exploitations agricoles adhérentes à une démarche de valorisation de circuit court / label / marque

**Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

- CPER : objectif stratégique n°1 - « Faire rayonner l'Occitanie en capitalisant sur ses atouts d'excellence »
- CPIER Pyrénées
- Programme LEADER – GAL Couserans (stratégie en cours d'élaboration)
- Programme FEDER-FSE 2021-2027 : Priorité 5 - « Promouvoir le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités et en favorisant les ressources »

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure :**

**Objectif stratégique 3 : Le Tourisme au cœur du Couserans : vers un accueil de qualité et une offre 4 saisons reconnue**

**Fiche mesure n° 3.1 : Améliorer le cadre de séjour (notamment l'hébergement)**

**Présentation de la mesure n° 3.1 en lien avec l'objectif stratégique 3 :**

**- Contexte général :**

Le Couserans dispose d'une capacité d'accueil d'environ 55 000 lits, dont 93% en résidences secondaires. L'hébergement marchand y est peu qualifié et l'offre est déséquilibrée, tant en matière de types d'hébergements qu'au regard de sa répartition spatiale.

L'amélioration du cadre de séjour passe avant tout par l'accompagnement de la montée en gamme et le développement de l'offre d'hébergements marchands.

En complément, le développement de l'offre de mobilité touristique, en identifiant les itinéraires à valoriser et les solutions de mobilité les plus adaptées est à soutenir.

**- Objectifs et contenu de la mesure :**

- Développer l'offre d'hébergement touristique
- Soutenir la qualification de l'offre et la structuration des professionnels pour l'inscrire dans une démarche de tourisme durable (labellisation de l'hébergement, des activités, des équipements)
- Moderniser l'accueil et les services proposés par la destination (hébergement, accueil physique, écosystème touristique numérique)
- Développer l'offre pour les cyclo-touristes (voies vertes, équipements réparation vélo sur des lieux de passage...) en lien avec l'essor du vélo-électrique

**- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :**



- S'adapter au changement climatique
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- Préserver et développer des emplois de qualité

**- Liste prévisionnelle de projets concernés par cette mesure :**

- Accompagner la montée en gamme et le développement de l'offre d'hébergements marchands (aide à l'immobilier touristique)
- Lier certains circuits pédestres à des lieux historiques (ex : patrimoine médiéval : chapelles romanes, villages fortifiés, et fortifications seigneuriales)
- Etude d'opportunité pour élaborer un projet de développement transfrontalier assorti d'un plan de développement commun de la frontière (culturel, touristique, pastoral et environnemental)

**- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 : 2022-2028**

**Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

- Nombre de nuitées touristiques réservées / an (évolution)
- Nombre d'hébergements marchands (évolution)

**Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

- CPER : objectif stratégique n°1 - « Faire rayonner l'Occitanie en capitalisant sur ses atouts d'excellence » - objectif stratégique n°2 - « Promouvoir la transition vers un développement soutenable et résilient »

- CPIER Pyrénées
- Programme LEADER – GAL Couserans (stratégie en cours d'élaboration)
- Programme FEDER-FSE 2021-2027 : Priorité 1 « Soutenir la relance économique et encourager la transformation vers une économie intelligente et innovante » - Priorité 3 « Agir face à l'urgence climatique en développant les mobilités douces »

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure :**

Lien avec la politique « Bourgs Centres Occitanie »

**Objectif stratégique 3 : Le Tourisme au cœur du Couserans : vers un accueil de qualité et une offre 4 saisons reconnue**

**Fiche mesure n° 3.2 : Renforcer, organiser et investir la Destination et les locomotives du Couserans en structurant l'offre par filières et en renforçant les principes de tourisme durable**

**Présentation de la mesure n° 3.2 en lien avec l'objectif stratégique 3 :**

**- Contexte général :**

Le territoire dispose de lieux touristiques incontournables sur lesquels il convient de s'appuyer pour promouvoir le territoire au-delà de nos frontières couserannaises. Ces « têtes de gondoles » devront être mises en valeur et servir de produits d'appel sur lesquels s'appuyer pour développer la notoriété de la destination Couserans Pyrénées.

Parmi elles, on identifie la randonnée dans un cadre naturel exceptionnel et préservé, en plein cœur du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises, qui constitue la première raison de séjour sur le territoire. C'est donc d'abord l'environnement et la nature qui attirent et pour cela il faut continuer de s'appuyer sur les emblèmes de notre offre de sites naturels les plus connus : la cascade d'Ars et l'emblématique Mont Valier labellisé Forêt d'Exception dans le cadre du projet territorial de l'ONF.

Le territoire compte également de beaux équipements touristiques pour lesquels les collectivités locales ont fortement investi : la station de Guzet, remarquable par la qualité de son intégration paysagère, le golf départemental récemment labellisé Ecogolf, mais également le village thermal d'Aulus-les-Bains. Il va sans dire que la mise en avant de ces sites touristiques doit être poursuivie.

Un incontournable est la cité médiévale de Saint-Lizier, capitale historique du Couserans, associée au Grand Site Occitanie "Foix, Montségur, cités médiévales" et inscrite au Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'UNESCO au titre des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle avec l'église romane d'Audressein, ainsi que le site majeur de la cité : le Palais des Évêques. L'ensemble des peintures murales conservées dans les églises comme celles d'Ourjout... constitue enfin un ensemble artistique majeur à valoriser.

Il ne faut pas non plus oublier « l'âme » du Couserans : ses personnalités hors du commun, son caractère unique, ses nombreux savoir-faire et l'ambiance particulière qui amène les gens à voir le Couserans comme un territoire « à part ». Pour cela, la promotion de cette culture forte sera accentuée en mettant l'accent sur les rencontres humaines et les lieux de convivialité uniques comme le marché de Saint-Girons par exemple.

Aussi, il convient de renforcer ces lieux phares, en accompagnant le développement de leur offre dans le cadre d'un tourisme 4 saisons et de leur visibilité.

Il s'agit également de mieux faire connaître et animer le patrimoine archéologique local, en s'appuyant notamment sur les travaux du PNR des Pyrénées Ariégeoises.

**- Objectifs et contenu de la mesure :**

- Développer le tourisme 4 saisons et structurer une offre de tourisme durable
- Renforcer l'attractivité des sites emblématiques du territoire et l'offre découverte des patrimoines associés
- Renforcer et pérenniser l'offre des pôles touristiques du Couserans
- Fédérer et structurer les filières professionnelles, rôle d'interface entre les filières et la collectivité (randonnée, activités pleine nature, artisanat d'art, patrimoine, transhumance et agropastoralisme...)
- Déploiement d'une stratégie de communication touristique positionnant le Couserans sur ses atouts (mise en scène du Couserans, campagnes média, stratégie marketing et e-tourisme)

**- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :**



- S'adapter au changement climatique
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- Préserver et développer des emplois de qualité

**- Liste prévisionnelle de projets concernés par cette mesure :**

- Présenter un grand projet de développement des activités 4 saisons à destination de la station de Guzet, phare d'activités pour le territoire
- Création de l'observatoire astronomique de Guzet : un projet scientifique et touristique unique en Europe, structurant pour le Couserans
- Développement du pôle thermal d'Aulus-les-bains
- Étude sur la création d'une base de loisir aquatique sur le Castillonnais
- Création d'un nouvel Office de Tourisme à Seix, situé au centre névralgique en vallée de Seix-Oust-Soueix-Rogalleune et en faire une véritable vitrine des vallées du Couserans pour les visiteurs

**- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 : 2022-2028**

**Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

- Nombre de nuitées touristiques réservées / an (évolution)
- Nombre de visite dans les sites touristiques « locomotives » du Couserans / an (évolution)

**Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

- CPER : objectif stratégique n°1 - « Faire rayonner l'Occitanie en capitalisant sur ses atouts d'excellence »
- CPIER Pyrénées
- Programme LEADER – GAL Couserans (stratégie en cours d'élaboration)
- Programme FEDER-FSE 2021-2027 : Priorité 1 « Soutenir la relance économique et encourager la transformation vers une économie intelligente et innovante » - Priorité 5 - « Promouvoir le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités et en favorisant les ressources »

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure :**

## **Objectif stratégique 4 : Faire de la Culture et du Sport des leviers de développement territorial**

### **Fiche mesure n° 4.1 : Vivre, créer, partager un projet culturel pour le Couserans**

#### **Présentation de la mesure n° 4.1 en lien avec l'objectif stratégique 4 :**

##### **- Contexte général :**

Le Couserans dispose d'un bon niveau d'équipements et d'offre culturelle, aujourd'hui majoritairement portée par le secteur associatif.

Conscients de l'importance de ce secteur en matière de cohésion sociale, d'insertion et de développement local, l'ambition de construire un projet culturel partagé à l'échelle du Couserans est clairement identifiée et partagée.

Ainsi, il est important de favoriser la structuration de l'offre culturelle en poursuivant la qualification des pratiques et la professionnalisation des acteurs, en accompagnant la création des conditions d'un emploi durable pour les filières culturelle et artistique, en soutenant le déploiement de l'économie directe et indirecte de la culture, en permettant le développement de projets et outils valorisant les pratiques culturelles locales, et en apportant un service majeur à la population.

##### **- Objectifs et contenu de la mesure :**

- Développer une offre culturelle de proximité coordonnée et accessible tout au long du parcours de vie (dont parcours d'éducation artistique et culturel), porteuse d'identité pour le territoire et créatrice de lien social et intergénérationnel
- Irriguer l'ensemble du Couserans dans une interaction entre la ville centre de Saint-Girons, aujourd'hui territoire prioritaire, et les vallées
- Créer et/ou développer les équipements culturels du territoire
- Développer les collaborations avec des acteurs culturels régionaux
- Mettre en valeur et développer les équipements patrimoniaux participant à l'image du territoire

##### **- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :**



- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- Préserver et développer des emplois de qualité

##### **- Liste prévisionnelle de projets concernés par cette mesure :**

- CPER 2021-2027 : Scène de Musiques Actuelles (SMAC) de l'Ariège ART'CADE 2 : aménagements scénotechniques musiques actuelles (MO Commune de Saint-Girons - coût total HT de 3 M€)
- Création d'un équipement culturel de centralité à Saint-Girons, regroupant École de Musique, Cinéma, Salle de spectacles
- Réaménagement de la médiathèque de Saint-Girons
- Création d'un espace pour les arts visuels et arts plastiques à Saint-Girons
- Création d'un réseau de lieux culturels de proximité, relais dans les Vallées (aménagement de salles existantes pour accueil spectacles ou expos, équipement des médiathèques)
- Projet « MicroFolies » mobile et mutualisé avec la ville de St Girons dans les médiathèques et espaces culturels
- Valoriser les équipements patrimoniaux et développer des actions culturelles (château de Seix, prieuré de Sainte-Croix Volvestre, papeteries Bergès)

##### **- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 : 2022-2028**

**Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

- Fréquentation annuelle des lieux de culturels sur le territoire

**Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

- CPER : objectif stratégique n°1 - « Faire rayonner l'Occitanie en capitalisant sur ses atouts d'excellence »
- CPIER Pyrénées
- Programme LEADER – GAL Couserans (stratégie en cours d'élaboration)
- Programme FEDER-FSE 2021-2027 : Priorité 5 - « Promouvoir le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités et en favorisant les ressources »

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure :**

Lien avec la politique « Bourgs Centres Occitanie »

## **Objectif stratégique 4 : Faire de la Culture et du Sport des leviers de développement territorial**

### **Fiche mesure n° 4.2 : Pour un territoire sportif, vecteur d'une image dynamique et positive**

#### **Présentation de la mesure n° 4.2 en lien avec l'objectif stratégique 4 :**

##### **- Contexte général :**

Avec près de 6 000 licenciés et une centaine de clubs, le Couserans affiche un engagement marqué en faveur du sport. Ce secteur présente un vrai potentiel de développement, et il convient d'envisager localement le sport en tant que vecteur de développement personnel, économique et social, notamment pour les jeunes.

Il s'agit ainsi d'en renforcer la promotion, l'offre, et de penser le sport à l'échelle du Couserans à partir des clubs et associations.

##### **- Objectifs et contenu de la mesure :**

- Consolider, compléter et qualifier l'offre Sports et Loisirs pour tous
- Créer, réhabiliter et/ou développer des structures sportives et de loisirs
- Renforcer l'offre sportive et penser le sport comme un lien social et un vecteur participant au développement du territoire
- Structurer une offre de tourisme sportif (stage, préparation clubs haut niveau, cohésion)
- Accompagner les pratiques favorisant l'accès du sport pour tous (handicap) et une approche éco-responsable

##### **- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :**



- S'adapter au changement climatique
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions

##### **- Liste prévisionnelle de projets concernés par cette mesure :**

- Garantir un maillage cohérent sur le territoire en équipements de sport-loisir (type City-stade, tennis, pumtrack...)
- Valoriser la pratique de sport-nature (randonnée, trail, VTT...) avec des passerelles à créer sur l'environnement et le patrimoine
- Mettre en place une offre marketing « séjour Outdoor Destination Couserans Pyrénées » (kayak, station Trail, Guzet 4 saisons...) en lien avec l'Office de tourisme et les hébergeurs locaux

##### **- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 : 2022-2028**

#### **Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

- Fréquentation des différents clubs sportifs du Couserans (licenciés)
- Nombre annuel de manifestations sportives organisées sur le Couserans

#### **Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

- CPER : objectif stratégique n°1 - « Faire rayonner l'Occitanie en capitalisant sur ses atouts d'excellence »
- CPIER Pyrénées
- Programme LEADER – GAL Couserans (stratégie en cours d'élaboration)
- Programme FEDER-FSE 2021-2027 : Priorité 3 « Agir face à l'urgence climatique en développant les mobilités douces » - Priorité 5 - « Promouvoir le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités et en favorisant les ressources »

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure :**

Lien avec la politique « Bourgs Centres Occitanie »

## **Objectif stratégique 5 : Un Environnement riche, de qualité, à préserver et partager**

### **Fiche mesure n° 5.1 : Préserver, développer et valoriser les espaces naturels, la biodiversité et le patrimoine**

#### **Présentation de la mesure n° 5.1 en lien avec l'objectif stratégique 5 :**

##### **- Contexte général :**

Le Couserans est quasiment intégralement recouvert par des zones de protection d'espèces et espaces naturels. Il s'agit de poursuivre cette préservation et de mieux valoriser les richesses naturelles du territoire, notamment en se dotant d'outils de planification globale.

A travers les actions du PNR, il faut continuer à agir sur la conservation et la gestion de la biodiversité, en particulier en direction de certaines espèces protégées, emblématiques et/ou endémiques du PNR et des Pyrénées.

Avec un taux de boisement de près de 60% et en augmentation chaque année, l'exploitation de la ressource forestière présente un potentiel de développement important pour le territoire (bien que limité par le relief). Aujourd'hui, seuls 100 000 m<sup>3</sup> de bois sont récoltés chaque année sur les 300 000 m<sup>3</sup> disponibles, et la filière manque de lien avec les entreprises d'exploitation.

Face à cela, il convient de développer une gestion durable et responsable de la forêt, associée à une valorisation efficace de ses produits.

Le développement d'une gestion responsable et durable de l'espace et des paysages est également prioritaire sur le territoire. Le soutien à l'élaboration d'outils de planification globale est essentiel, permettant une plus grande cohérence en matière d'aménagement, de protection du territoire et de ses ressources, et d'adaptation de son fonctionnement au changement climatique.

Il est important de poursuivre les actions portées par le PNR en matière de maintien des paysages du territoire, et de mise en lumière des spécificités géologiques, souterraines, faunistiques et floristiques du Couserans.

Enfin, le PNR a une action forte sur l'architecture et le patrimoine bâti : restauration selon les modes constructifs traditionnels, restauration du petit patrimoine vernaculaire, développement de filières (pierre, ardoises).

##### **- Objectifs et contenu de la mesure :**

- Mettre en avant les spécificités géologiques, souterraines, faunistiques et floristiques du territoire
- Soutenir le renouvellement des peuplements forestiers dégradés suivant des modalités compatibles avec une gestion durable des forêts
- Appuyer la vigilance sur l'évolution sanitaire des peuplements forestiers, notamment vis à vis du changement climatique et des pathologies en développement (via programme européen Life Artisan notamment)
- Préserver les modes constructifs traditionnels

##### **- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :**



- S'adapter au changement climatique
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
- Préserver et développer des emplois de qualité

##### **- Liste prévisionnelle de projets concernés par cette mesure :**

- Favoriser une préservation et une valorisation concertées du patrimoine et des richesses naturelles (espèces emblématiques (ex. gypaète, desman, chiroptères...), milieux remarquables (sites N2000 y compris grottes), contrat de restauration de la biodiversité...

- Soutenir l'amélioration de la desserte forestière (création et amélioration de l'existant)
- Sauvegarder, restaurer et/ou réhabiliter le patrimoine bâti de façon cohérente (bois local, pierres, ardoises...) et revaloriser les métiers de la construction traditionnelle (pierre, ardoise...)

- **Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028** : 2022-2028

**Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

- Évolution de la surface forestière
- Nombre d'actions pédagogiques/sensibilisation conduites sur le territoire / an

**Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

- CPER : objectif stratégique n°2 - « Promouvoir la transition vers un développement soutenable et résilient »
- CPIER Pyrénées
- Programme LEADER – GAL Couserans (stratégie en cours d'élaboration)
- Programme FEDER-FSE 2021-2027 : Priorité 2 « Agir face à l'urgence climatique et pour une économie décarbonée »

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure :**

## **Objectif stratégique 5 : Un Environnement riche, de qualité, à préserver et partager**

### **Fiche mesure n° 5.2 : Maîtriser et encadrer l'utilisation de la ressource en eau et valoriser ses atouts**

#### **Présentation de la mesure n° 5.2 en lien avec l'objectif stratégique 5 :**

##### **- Contexte général :**

Le territoire est situé en zone amont de bassin et est privilégié en termes de ressource en eau. Elle y est présente sous diverses formes : névés, rivières superficielles et souterraines, lacs d'altitude, étangs, mares, tourbières, glacier d'Arcouzan.

Cette omniprésence de l'eau génère une forte biodiversité et est support à de nombreux usages : adduction (eaux de consommation), sports et loisirs de pleine nature (pêche, canyoning, canoë...), production d'hydroélectricité, thermalisme, embouteillage, irrigation...

Enfin il est à noter la présence à Moulis de la Station d'Ecologie Théorique et Expérimentale (Unité Mixte de Recherche du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) et de l'Université Paul Sabatier à Toulouse). Le Laboratoire créé en 1948 est composé d'une équipe de 70 chercheurs, techniciens, personnel administratif et doctorants. La Station œuvre au développement de connaissances nouvelles sur la biodiversité, les écosystèmes et leur interaction avec les sociétés pour contribuer à leur durabilité à long terme, en utilisant des approches théoriques et expérimentales.

##### **- Objectifs et contenu de la mesure :**

- Préparer le territoire à l'adaptation au changement climatique en favorisant la préservation qualitative et quantitative de la ressource en eau : préserver la qualité des milieux aquatiques (rivières, Zones humides...) et leurs diversités (Syndicat Rivières Salat Volp ; Syndicat vallée de la Lèze ; Syndicat du bassin de l'Arize)
- Conforter les politiques coordonnées à l'échelle des bassins versants
- Promouvoir une culture du risque (notamment inondation) et prendre en compte les phénomènes naturels dans la conception des projets/aménagements
- Développer et encadrer les activités de tourisme et de loisirs liées aux rivières (pêche, canoë, canyoning...)

##### **- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :**



- S'adapter au changement climatique
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.

##### **- Liste prévisionnelle de projets concernés par cette mesure :**

- CPER 2021-2027 : Equipement scientifique / Recherche : CNRS, MICROECO - fin Metaeco / système expérimental de microcosmes robotisés permettant de tester les conséquences des changements actuels de l'environnement...à Moulis (Coût total prévisionnel de 575 k€)
- Poursuivre le schéma directeur d'investissement sur la collecte et le traitement des eaux usées
- Mener le Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) d'intention (Salat, Volp, Lèze)
- Elaboration du Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau 2023-2027 (PPG) (Salat, Volp)
- Élaborer le Plan Intercommunal de Sauvegarde (gestion des risques)
- Poursuivre le déploiement des périmètres de protection de la ressource en eau potable
- Poursuivre l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'eau (SAGE) du Bassin Versant des Pyrénées Ariégeoises portée par le Conseil départemental de l'Ariège.

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 : 2022-2028

**Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

- Évolution de la qualité des différents cours d'eau (DCE)
- Nombre d'actions de sensibilisation/prévention organisées

**Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

- CPER : objectif stratégique n°2 - « Promouvoir la transition vers un développement soutenable et résilient »
- CPIER Pyrénées
- Programme LEADER – GAL Couserans (stratégie en cours d'élaboration)
- Programme FEDER-FSE 2021-2027 : Priorité 2 « Agir face à l'urgence climatique et pour une économie décarbonée »

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure :**

**Objectif stratégique 5 : Un Environnement riche, de qualité, à préserver et partager****Fiche mesure n° 5.3 : Améliorer la gestion des déchets, leur collecte et valoriser leur traitement****Présentation de la mesure n° 5.3 en lien avec l'objectif stratégique 5 :****- Contexte général :**

Les collectivités, en association avec le PNR, s'engagent à améliorer la gestion des déchets à travers leur diminution (prévention) et l'optimisation des filières de collecte et traitement.

Les objectifs s'insèrent dans l'organisation de la collecte et du traitement des déchets en place et visent à un développement de l'économie circulaire sur le Couserans.

**- Objectifs et contenu de la mesure :**

- Favoriser la diminution des déchets à la source (prévention)
- Informer et sensibiliser les habitants et professionnels au tri et aux modalités de sa bonne mise en œuvre (réglementation, coûts, prévention...)
- Aider à résorber les dépôts sauvages et limiter les nouveaux apports
- Mettre en place des opérations filières et des démarches novatrices pour la récupération et le traitement de certains types de déchets, en particulier pour ce qui concerne les déchets verts, les déchets du bois et les déchets électroniques
- Aider à optimiser la collecte des déchets dans le contexte spécifique des zones touristiques et manifestations événementielles

**- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :**

- S'adapter au changement climatique
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
- Préserver et développer des emplois de qualité
- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive

**- Liste prévisionnelle de projets concernés par cette mesure :**

- Traiter les bio-déchets par le compostage individuel/collectif – étudier les possibilités de projet de petite méthanisation
- Développer une filière de recyclage et de valorisation des matériaux de la construction (en lien avec la réhabilitation de la zone industrielle de Lédar – Saint-Girons)

**- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 : 2022-2028****Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

- Evolution des tonnages de déchets ménagers et assimilés produits par habitant et par an
- Part des biodéchets écartés des ordures ménagères résiduelles

**Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

- CPER : objectif stratégique n°2 - « Promouvoir la transition vers un développement soutenable et résilient »
- CPIER Pyrénées
- Programme LEADER – GAL Couserans (stratégie en cours d'élaboration)
- Programme FEDER-FSE 2021-2027 : Priorité 2 « Agir face à l'urgence climatique et pour une économie décarbonée »

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure :**

Lien avec la politique « Bourgs Centres Occitanie »

## **Objectif stratégique 5 : Un Environnement riche, de qualité, à préserver et partager**

### **Fiche mesure n° 5.4 : Développer et optimiser les énergies renouvelables, s'adapter aux changements climatiques / Accompagner et valoriser la croissance verte**

#### **Présentation de la mesure n° 5.4 en lien avec l'objectif stratégique 5 :**

##### **- Contexte général :**

Le Couserans fait figure d'exemple en matière d'autonomie électrique avec 94% de l'électricité consommée issue d'une énergie renouvelable et 35% des besoins en chaleur ainsi couverts.

Labellisé Territoire à Énergie Positive pour la croissance verte en 2015, il doit cependant intensifier la production d'énergies renouvelables afin d'atteindre les objectifs fixés pour 2039.

Le développement des ENR s'accompagne également d'une politique de réduction des consommations, de l'amélioration des performances énergétiques locales, et d'un usage optimal de ces énergies notamment en vue de s'adapter au changement climatique.

Face à la hausse des températures, aux épisodes plus intenses et plus fréquents de pluies et de sécheresses, les espaces publics aménagés aujourd'hui doivent être capables de répondre aux conditions climatiques différentes de demain, afin de rester agréables à vivre, accessibles et favorables aux populations les plus fragiles, vecteurs de solidarité et d'habitudes à vivre-ensemble...

L'engagement de notre territoire en faveur de la croissance verte doit également s'accompagner d'une éducation à l'environnement et d'une valorisation des actions et mobilisations éco-responsables.

Cette valorisation participera au développement de l'image de marque du Couserans, en tant que territoire engagé pour la préservation de son environnement et vers une croissance verte et durable.

##### **- Objectifs et contenu de la mesure :**

- Promouvoir l'utilisation et le développement d'énergies renouvelables sur le territoire, accompagner les communes sur leurs projets de développement d'énergie renouvelables (ex : AMI photovoltaïque, assistance pour le déploiement de chaufferies bois...)
- Accompagner la rénovation énergétique des bâtiments
- Adapter le territoire au changement climatique : adaptation des activités et des systèmes de production agricoles et forestiers, de l'habitat et de la construction
- Réaliser des projets d'aménagements publics résilients, adaptés au climat de demain
- Valorisation des actions et mobilisations éco-responsables
- Développement de l'image de marque du Couserans (territoire engagé pour la préservation de son environnement et vers une croissance verte et durable)

##### **- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :**



- S'adapter au changement climatique
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- Préserver et développer des emplois de qualité
- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive

##### **- Liste prévisionnelle de projets concernés par cette mesure :**

- Élaborer et mettre en œuvre le Plan Climat Air Énergie Territorial
- Élaborer une programmation du développement des énergies renouvelables (en lien avec la valorisation des déchets et des ressources locales du territoire – notamment la biomasse)

- Accroître la production d'énergie renouvelable, notamment à partir de la biomasse (bois-énergie, méthanisation...) dans le cadre d'une gestion durable et pérenne de la ressource (dont les projets structurants : Agri-photovoltaïques à Lédar (Saint-Girons) et chaleur renouvelable pour le Centre Hospitalier Ariège Couserans)
- Accélérer la rénovation thermique des bâtiments (ex. rénovation énergétique de l'hôtel Dieu à Saint-Lizier)

**- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 : 2022-2028**

**Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

- Taux de production d'énergie à partir de ressources renouvelables

**Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

- CPER : objectif stratégique n°2 - « Promouvoir la transition vers un développement soutenable et résilient »
- CPIER Pyrénées
- Programme LEADER – GAL Couserans (stratégie en cours d'élaboration)
- Programme FEDER-FSE 2021-2027 : Priorité 2 « Agir face à l'urgence climatique et pour une économie décarbonée » - Priorité 5 - « Promouvoir le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités et en favorisant les ressources »

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure :**

Lien avec la politique « Bourgs Centres Occitanie »